# l'entreprise & l'homme

Revue de l'ADIC Association Chrétienne des Dirigeants et Cadres

ANNÉE 2012 | PREMIER TRIMESTRE | TRIMESTRIEL | 89e ANNÉE

DOSSIER :

## Crise : suite et... fin ?

NUMÉRO D'AGRÉMENT P0301151 - AVENUE KONRAD ADENAUER 8 - 1200 BRUXELLES - BUREAU DE DÉPÔT : CHARLEROI X

1/2012

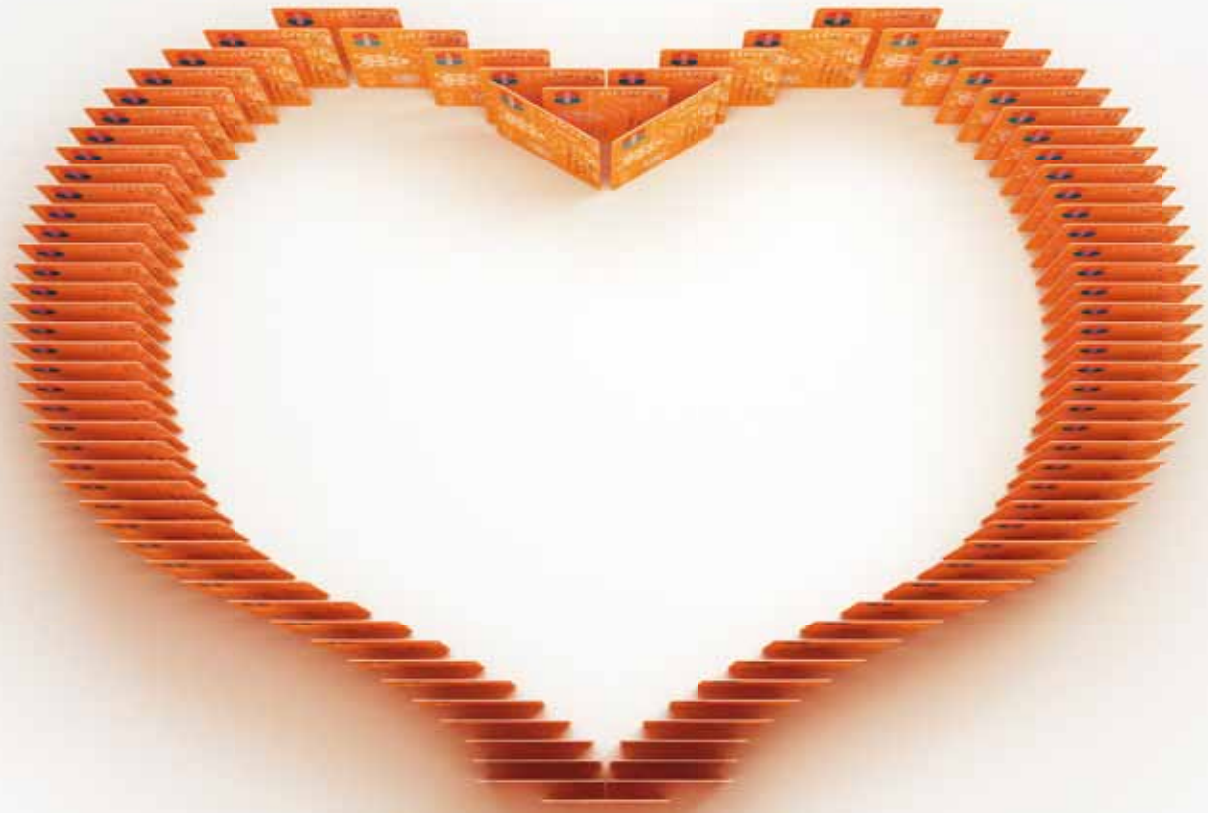

ing.be

ING

# ING soutient les grandes causes

Etre une entreprise citoyenne, c'est assumer ses responsabilités envers la société de manière concrète et durable. Pour ING, cela passe par le financement de nombreux projets caritatifs.

Mais aussi par le soutien actif d'initiatives de ses collaborateurs pour une société plus solidaire. Pour aujourd'hui et surtout pour demain.

ING Belgique SA – Banque/Prêteur - avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - BIC (SWIFT): BBRUBEBB - IBAN: BE45 3109 1560 2789.
Éditeur responsable : Philippe Wallez - Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles.

ING

**EDITORIAL** 1

**DOSSIER**

**CRISE : SUITE ET... FIN ?**

**Il faut soutenir la croissance par ses fondamentaux et non par l'endettement** 2
*Interview de Jean Hilgers*
Brigitte De Wolf-Cambier

**La BEI, une institution au service des objectifs européens** 7
*Interview de Philippe Maystadt*
Anne Mikolajczak

**La crise des finances publiques, un problème vieux comme l'histoire** 12
Sabine Godts-Péters

**L'État-providence menacé ?** 15
*Interview de Sergio Perelman*
Brigitte De Wolf-Cambier

**L'éthique, une vision pleine de sens** 16
*Interview d'Emmanuel Toniutti*
Brigitte De Wolf-Cambier

**VIE DE L'ADIC**

**Les défis de l'emploi : tous acteurs !** 19
*Conférence de Benoît Cerexhe*
Anne Mikolajczak et Brigitte De Wolf-Cambier

**ACTUALITÉ**

**Ras le bol ou paraboles** 23
*Jean Mossoux*
Brigitte De Wolf-Cambier

**Du management à la gestion des risques psychosociaux** 24
*Interview de Pascal Denhaerinck*
Marianne Vanhecke

**La réaffectation des églises : un sujet douloureux** 26
*Interview de Mgr Jean Kockerols*
Brigitte De Wolf-Cambier

**La précarité forcée ou la simplicité volontaire : faut-il choisir ?** 29
André Delbosse

**LIRE**

**Les catholiques belges et la franc-maçonnerie** 31
*Hervé Hasquin*
Jacques Zeegers

**PRIÈRE** 32

# EDITORIAL

La crise financière que traversent les pays de la zone Euro frappe surtout les économies des pays tels que la Grèce, le Portugal et l'Espagne. Elle oblige ces pays à mettre en œuvre, dans l'urgence, des réformes qui auraient dû être faites depuis longtemps et qui ont comme premières victimes les personnes les plus fragiles, celles qui dépendent le plus des budgets publics (sécurité sociale, pensions et allocations de chômage) pour survivre.
Comment faire pour éviter que notre système européen de protection sociale ne soit pas menacé ?
Il faut soutenir la croissance par ses fondamentaux et non par l'endettement, préconise Jean Hilgers, directeur-trésorier de la Banque nationale. Des institutions comme la Banque européenne d'investissement (BEI) ont un rôle clé à jouer dans le financement des projets européens, ajoute Philippe Maystadt, ancien directeur de cet organisme.
Sabine Gods-Péters nous rappelle que le surendettement des États et la crise des finances publiques qui en est la conséquence se sont produits de façon récurrente dans les États européens, depuis les 14ème-15ème siècles ; cela ne change rien au fait que la crise actuelle est d'une gravité exceptionnelle. C'est une crise de notre modèle de croissance par la dette qui part du principe qu'on peut s'endetter pour créer des conditions de croissance et payer cette dette demain.
Nous devons apprendre à vivre autrement. Raison de plus pour retrousser nos manches afin de créer un monde basé sur des valeurs éthiques, comme le suggère Emmanuel Toniutti, au service d'une performance économique mais aussi et surtout humaine.

**Brigitte De Wolf-Cambier,**
**Geo Regnier**

# Il faut soutenir la croissance par ses fondamentaux et non par l'endettement

**Jean Hilgers**
Photo : Patrick Van den Branden NBB

Directeur-Trésorier de la Banque Nationale de Belgique, Président du Conseil d'administration de l'UCL, Jean Hilgers nous parle des enjeux auxquels est confrontée la zone euro : nécessité d'une meilleure gouvernance, remise en question d'un modèle de croissance basé sur l'endettement…

**Propos recueillis par Brigitte DE WOLF-CAMBIER**

*E&H. : Les pays de la zone euro sont empêtrés dans une crise dont ils ont bien du mal à se débarrasser. Comment en est-on arrivé là ?*

*Jean Hilgers* : Un des gros problèmes lié à la crise de la zone euro est le fait que l'on s'est trouvé confronté avec une situation que l'ensemble des fédéralistes européens connaissaient, à savoir que le mode de gouvernance de la zone, qui était certes au départ un vrai progrès (une union monétaire commune), était inapproprié. Il ne s'accompagnait en effet pas d'un alignement des autres politiques qui sont nécessaires pour mener une vraie politique monétaire, c'est-à-dire qu'il ne prévoyait pas une harmonisation des politiques budgétaires, des politiques économiques et de la politique de supervision prudentielle, à savoir du contrôle des banques.
On connaissait la situation. Le pacte de stabilité et de croissance incluait d'ailleurs, du moins sur papier, une certaine discipline budgétaire mais qui, dans les faits, n'a pas souvent été respectée par certains pays, notamment la France, mais aussi l'Allemagne sous Schröder. Le problème de la crédibilité du système s'est posé.
Ce n'est que progressivement que l'on s'est rendu compte que les politiques budgétaires et économiques menées étaient très hétérogènes. Ce problème n'a pas été identifié à temps par les autorités européennes. Celles-ci n'avaient d'ailleurs ni la capacité, ni les outils de mesure et d'intervention. Dans les zones dollar, yen… ces politiques sont intégrées.

## Une Europe à plusieurs vitesses

*E&H. : Un besoin de coordination se faisait donc sentir ?*

*J.H.* : Oui, évidemment, car les politiques nationales peuvent affecter la

stabilité des prix et la stabilité financière. L'Union monétaire elle-même crée, du fait de l'existence de l'euro, un contexte dans lequel les politiques nationales s'interpénètrent. Les acteurs nationaux savent qu'ils ne subiront plus toutes les conséquences immédiates de leur politique. Avant l'union monétaire, si un pays menait des politiques budgétaires, économiques et monétaires plus expansionnistes que ses voisins, il risquait d'avoir des problèmes de compétitivité qui allait très vite se traduire par une dévaluation ou en tout cas, une faiblesse de sa monnaie. Avec le lancement de l'euro est apparue une certaine déresponsabilisation ou, en tout cas, une moindre responsabilisation du fait d'un manque de coordination. Bref, la discipline budgétaire n'a pas été mise en œuvre.
Par ailleurs, la compétitivité, mesurée par le coût salarial par unité produite, a divergé entre pays. Certains, comme l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, ont été très durs dans leur politique salariale, d'autres pays ont complètement dérapé comme l'Irlande, l'Espagne, l'Italie, le Portugal. Ce n'est pas pour rien que c'est de ces pays-là que l'on parle aujourd'hui.
Un même clivage que pour les salaires et la productivité a été observé pour les finances publiques. L'Irlande, l'Espagne, la Grèce ont focalisé leurs politiques intérieures sur le soutien de la croissance au travers des politiques budgétaires et du crédit notamment, avec pour résultat des évolutions très hétérogènes et une Europe à plusieurs vitesses. On en voit les résultats dans les niveaux d'endettement et les modèles de croissance. Les pays qui ont tout axé sur la compétitivité ont une demande intérieure faible mais une exportation forte (Autriche, Allemagne, Pays-Bas). La situation est inverse dans les pays qui ont mis l'accent sur la demande intérieure et les importations.

*E&H. : Quid de ces pays lorsque la crise a éclaté ?*

*J.H. :* Les économies fragilisées ont été les victimes les plus exposées. La BCE est intervenue massivement en injectant des liquidités et en baissant les taux d'intérêts… Les États européens ont subi lourdement les effets de cette crise. Ils ont dû soutenir les banques. Le déficit s'est fortement accru en quatre ans mais davantage dans les pays fragilisés, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, car ils avaient les modèles de développement les moins soutenables. En 4 ans, la dette de l'Irlande est passée de 20% à plus de 100% de son PIB, en Grèce de 100 à 160%.
La Grèce ne représente qu'1% du PIB européen, mais c'est comme un caillou dans la chaussure. Si vous n'êtes pas capable d'enlever votre caillou, à un moment vous ne savez plus marcher. C'est un peu ce qui s'est passé avec la Grèce. On n'a pas pris la mesure du problème.
Progressivement, les marchés qui, jusque-là, prêtaient aux pays de la zone euro de manière identique ou à tout le moins à des conditions très proches, ont réalisé que cette zone euro avait un caractère artificiel et n'était pas du tout homogène. Les politiques n'y sont pas du tout convergentes. Les marchés ont réagi tard, mais ont commencé à imposer des conditions de financement très différentes selon les pays.

*E&H. : Quelle a été la réponse des autorités de la zone euro ?*

*J.H.* : Deux perceptions sont possibles. L'une estime que finalement, en peu de temps, les autorités européennes ont été capables de prendre des mesures assez fortes pour contrer la crise, à la fois en introduisant les mécanismes d'intervention du fonds de stabilité, et en prévoyant des mesures plus structurelles pour renforcer la discipline budgétaire, avec des sanctions automatiques et la soumission des programmes budgétaires aux autorités européennes avant qu'ils ne soient soumis au parlement. L'autre manière de voir, qui est celle des marchés, est de considérer que c'est trop peu et trop tard.

*E&H. : L'Europe n'a-t-elle pas grandi trop vite ?*

*J.H.* : Pour moi, la question était moins de savoir combien de pays pouvaient participer que comment adapter la gouvernance pour la rendre compatible avec une zone qui se voulait homogène. On aurait pu être 7, 8, plutôt que 17, mais je ne pense pas que cela aurait changé les choses. Il existait toujours la possibilité qu'un des pays ait des difficultés et que l'on ne puisse arriver à un consensus.
Le problème est que fondamentalement le ver était dans le fruit. C'est moins l'élargissement que l'adaptation du système qui posait problème. Les règles de gouvernance n'ont pas été adaptées à l'élargissement. La situation a été améliorée mais pas suffisamment. Et le marché réagit toujours comme un balancier.

*E&H. : Pourquoi ne pas avoir choisi un superviseur bancaire ?*

*J.H.* : On aurait pu choisir un superviseur bancaire. L'Europe ne l'a pas voulu car les États ne souhaitaient pas abandonner leur souveraineté. Il n'y a pas eu de grand consensus au niveau européen.
Un compromis a finalement été trouvé avec les règles proposées par Jacques de Larosière. Un comité européen des risques systémiques, sorte de vigie des risques, a été mis sur pied. Des autorités bancaires, d'assurance et de marché ont également été instituées pour essayer de coordonner les pratiques de supervision et jouer, en quelque sorte, le rôle de ce fameux superviseur. On peut dire que c'est bien mais aussi que c'est insuffisant.

*La Grèce ne représente qu'1% du PIB européen, mais c'est comme un caillou dans la chaussure. Si vous n'êtes pas capable d'enlever votre caillou, à un moment vous ne savez plus marcher*

## Remise en question du modèle de croissance dopé par l'endettement

*E&H. : Faut-il donc aller plus loin dans le contrôle ? Des abandons de souveraineté doivent-ils être envisagés ?*

*J.H.* : Il faut comprendre, en Belgique et dans les autres pays, que pour que la zone euro s'en sorte - et je pense qu'elle s'en sortira - il faut du temps mais aussi il faut accepter des abandons de souveraineté. C'est un problème pour les grands pays (la France,

l'Allemagne) mais aussi pour des petits pays comme la Belgique. Si demain, nous avons un vrai gouvernement économique européen, on pourrait très bien se trouver dans la situation dans laquelle le conseil des ministres européens prendrait des décisions sur des éléments de politique sensibles pour nous, tels l'indexation des salaires, les questions de concurrence, les implantations commerciales,…
L'Europe pourrait imposer dans les règles budgétaires européennes que, dorénavant, les pays qui ne sont pas en ligne avec les normes budgétaires devront accepter de faire croître leurs dépenses moins vite que le PIB. C'est déjà une option très politique. On pourrait même aller plus loin. L'Europe pourrait également dire qu'en Belgique, le rythme de croissance des dépenses en soins de santé est inadéquat ou qu'une réforme des pensions et un rallongement de la durée de travail sont nécessaires. Ce sont des domaines très sensibles dans lesquels les partenaires sociaux estiment avoir un droit, un rôle. Quand on est fédéraliste européen, il faut accepter, bien sûr avec des conditions de coordination et de concertation sociale à définir, des abandons de souveraineté. Ce n'est pas facile à accepter, mais c'est sans doute nécessaire.

*E&H. : Le modèle de croissance basé en grande partie sur la dette ne doit-il pas être remis en question ?*

*J.H.* : La crise de la zone euro est, selon moi, la crise d'un modèle de croissance par la dette qui part du principe qu'on peut s'endetter pour créer les conditions de croissance et payer cette dette demain. C'est beaucoup moins évident dans une société qui vieillit et où la population active se contracte. Cela veut dire que ce modèle, qui consiste à pouvoir s'endetter en étant convaincu que cet endettement sera progressivement remboursé par la richesse créée, est mis en question. Ce n'est pas uniquement le cas chez nous mais aussi aux États-Unis et au Japon.
Il faudra apprendre à vivre autrement que par une progression de la dette. Car cette dette, elle est trop importante aujourd'hui. La dette brute du secteur non financier (de tous les agents économiques : État, ménages, sociétés dans tous les pays européens) a dépassé 300% du PIB au Portugal et atteint presque 300% aux Pays-Bas, près de 250% en Espagne, Italie, Grèce et près de 227% en Belgique, ce qui est dans la moyenne européenne. La croissance ne peut toutefois pas se faire durablement à crédit. L'antithèse est l'Allemagne, notamment parce qu'elle a été échaudée par les excès économiques qui ont suivi la réunification.
Dans certains pays, on n'a plus en interne des agents économiques susceptibles de financer la dette, ce qui nécessite de se baser sur des sources de financement externe. Ce modèle atteint ses limites.
Le modèle de croissance doit être adapté à l'évolution des conditions de la croissance. C'est surtout vrai dans les pays où la population vieillit, en Europe et au Japon. Ce l'est moins aux USA et ne l'est pas dans les pays émergents.
Les grands déterminants de la croissance sont l'innovation, la recherche, les gains de productivité et la croissance de la population active. Or, cette population active va se réduire. C'est fondamentalement un gros problème, car les augmentations de dette font peser un poids plus lourd sur les générations futures.

*Quand on est fédéraliste européen, il faut accepter, bien sûr avec des conditions de coordination et de concertation sociale à définir, des abandons de souveraineté. Ce n'est pas facile à accepter, mais c'est sans doute nécessaire*

*E&H. : La Grèce et peut-être aussi le Portugal, l'Espagne,... ont-ils encore leur place dans la zone euro ? Comment vont-ils rembourser leurs dettes ? Faut-il la restructurer ?*

*J.H.* : La restructuration est une chose. Quitter la zone euro en est une autre. Bien sûr, c'est possible mais ce serait une catastrophe pour ce pays et pour la zone euro. Si les opérateurs économiques savent qu'il y a des membres temporaires dans la zone euro, la question qui va se poser est : qui est le suivant ? En conséquence tout le bénéfice de la zone euro, qui était de faire profiter l'ensemble des pays de la zone de conditions de financement moins chères sur les marchés et de circulation de capitaux plus aisés, va être complètement annulé. Et la zone euro risque de n'être plus considérée que comme un club temporaire. Vous n'aurez plus de prêteurs à 10-15 ans. Ils se demanderont en quelle monnaie ils seront remboursés. Automatiquement, les conditions de la confiance ne seront plus là. L'idée de considérer la zone euro comme une zone où on peut entrer et sortir est quelque chose de très dangereux. La restructuration est nécessaire mais prendra du temps. Les politiques d'assainissement qui sont menées dans ces pays sont très dures, tant au niveau des impôts que des programmes sociaux.

*E&H. : Les personnes les plus fragilisées ne risquent-elle pas d'être particulièrement touchées ?*

*J.H.* : La crise financière a eu des conséquences économiques qui ont fait comme premières victimes les économies les plus fragilisées. Le problème est que ces pays sont obligés de mettre en œuvre des réformes accélérées qu'ils auraient dû mettre en œuvre depuis longtemps et qui sont souvent d'autant plus dures qu'elles ont pour premières victimes les personnes les plus fragilisées. Ce sont ceux qui dépendent le plus des moyens publics pour vivre ou survivre qui en font proportionnellement le plus les frais. C'est terrible. C'est pour cela qu'une répartition des efforts bien pensée est une des conditions d'une vraie politique sociale.

*E&H. : Y a-t-il un risque de remise en question du modèle social européen ?*

*J.H.* : J'espère bien que non. Mais il faut bien comprendre que l'Europe doit continuer à créer de la croissance, pas de la croissance à crédit, mais de la croissance par de vrais moteurs, c'est-à-dire par de l'innovation, de la recherche, l'augmentation des parts de marché dans les segments à haute valeur ajoutée, ce qui permet de s'enrichir et de distribuer cette richesse. C'est cela le grand défi européen, de rester concurrentiel dans les segments

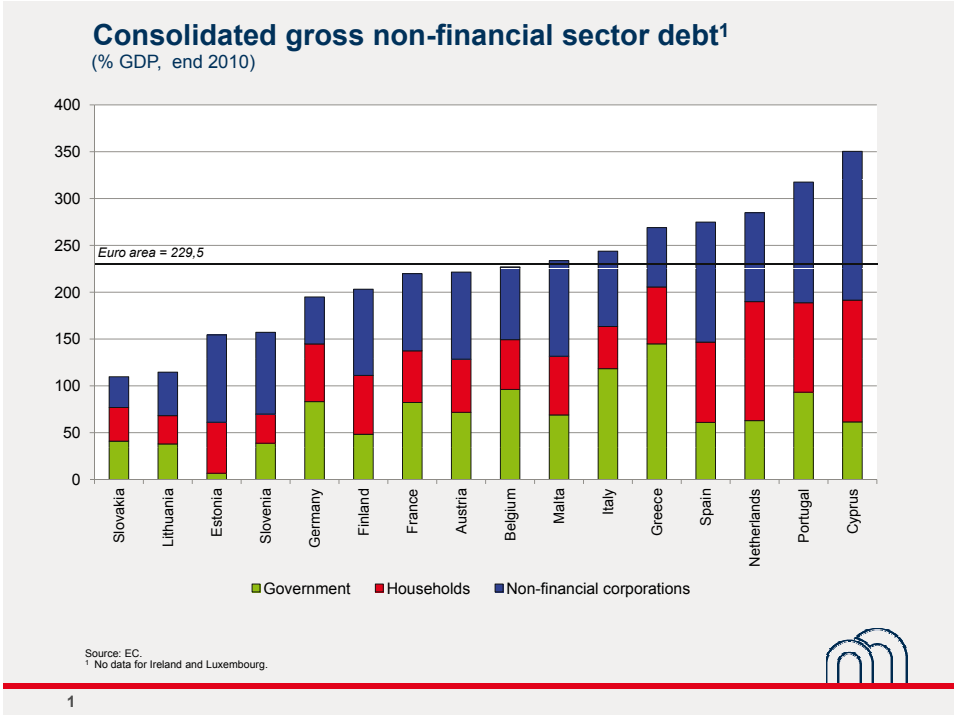


1

de marché qui sont les plus pointus en terme de connaissance. La deuxième condition est d'augmenter le taux d'emploi. C'est de faire en sorte que l'on puisse contrebalancer la baisse de la population active par une augmentation du taux d'emploi de ceux qui restent actifs pour faire en sorte d'avoir une économie où l'essentiel des gens d'âge actifs soient au travail. Le défi, c'est l'éducation, le fait d'avoir un système scolaire qui forme des gens pour être des citoyens mais qui les prépare aussi au marché du travail, en incitant à la formation continue, la mobilité géographique, l'apprentissage professionnel, en instaurant aussi un système fiscal adapté, bref tous des éléments qui sont nécessaires pour amener des personnes à être et à rester sur le marché du travail.
Il faut soutenir la croissance par ses fondamentaux et non par l'endettement. Il faut aussi soutenir, et ce n'est pas facile, l'idée d'une culture de l'entrepreneuriat. Dans certaines économies ou sociétés, l'idée même de créer son entreprise est normale, tout comme l'idée d'échouer et de recommencer. Bref, créer son emploi est quelque chose de légitime, de valorisé. Trop de jeunes sortant d'humanités ou d'université préfèrent encore travailler dans une grande entreprise. C'est culturel mais cela change, lentement. Ancrer chez les jeunes que créer son entreprise est quelque chose de bien, est une idée à stimuler. C'est vrai qu'il y a des risques mais il y a aussi un projet qui donne un sens à une vie.

*E&H. : Que pensez-vous du rôle des agences de notation qui font un peu la pluie et le beau temps ?*

*J.H.* : Il y a deux choses. D'abord le rôle des agences de rating pose beaucoup de questions. Elles ont tendance à agir trop tard et trop violemment. Pour la Grèce, l'Irlande, elles auraient pu anticiper la situation. En agissant plus tard et plus durement, elles rendent plus complexe la sortie de crise. L'important pour une agence de rating, c'est de donner un signal juste et précoce.
Le deuxième élément nuance un peu mon premier argument. Dans des pays qui vivent depuis 15 ans à crédit, il est difficile de critiquer ceux qui conseillent vos créanciers. Vous dépendez des agences de rating, dans la mesure où vous dépendez de vos prêteurs. On peut critiquer l'action de ces agences mais pas leur existence, elles ont une vraie utilité.
Il y a aussi l'idée d'une agence de rating européenne, mais on n'a pas avancé sur ce dossier. Or je pense qu'il est nécessaire d'avoir aussi en Europe une agence d'évaluation. On ne peut pas se limiter à une évaluation strictement anglo-saxonne du risque.

*E&H. : La solidarité est-elle toujours nécessaire ?*

*J.H.* : Je pense que l'on ne sortira de cette crise que par le jeu de différentes solidarités, entre pays riches et moins riches, entre catégories de revenus, de contribuables, de bénéficiaires de programmes sociaux, entre générations. On ne peut tout faire peser sur une catégorie de contribuables. Vu l'importance des ajustements, tout le monde doit y participer. C'est un peu ce que le gouvernement a voulu faire. Il y a un effort important à faire, et il est nécessaire que chacun y contribue.
Le modèle de développement économique qui est le nôtre est-il soutenable ? Son fonctionnement est-il correct ? Quand surviennent des crises d'une telle envergure, il est normal de se poser ces questions. ■

## Deuxième plan de sauvetage de la Grèce : la solution miracle ?

Les pays de la zone euro se sont mis d'accord, le 21 février, sur un nouveau plan de sauvetage sans précédent de la Grèce de 237 milliards d'euros, afin d'éviter une faillite du pays aux conséquences imprévisibles pour l'Europe entière. Le plan comprend un premier volet d'aide publique, des prêts pour l'essentiel, à hauteur de 130 milliards d'euros jusqu'à la fin de 2014, après un premier programme de prêts en faveur du pays décidé en mai 2010 qui avait atteint déjà 110 milliards d'euros. L'autre volet porte sur un effacement de la dette de la Grèce détenue par ses créanciers privés, banques et fonds d'investissement.

## CHAQUE LUNDI,
LE SUPPLÉMENT LIRE

## CHAQUE MERCREDI,
LE SUPPLÉMENT CULTURE

## CHAQUE JEUDI,
LE SUPPLÉMENT IMMOBILIER

## CHAQUE VENDREDI,
LE SUPPLÉMENT ARTS

## CHAQUE SAMEDI,
LES SUPPLÉMENTS
ENTREPRISE + MOMENTO + ESSENTIELLE

## CHAQUE SEMAINE,
## 7 SUPPLÉMENTS
## SE CACHENT DANS LA LIBRE.

La Libre BELGIQUE | COMPRENDRE, C'EST DÉJÀ AGIR

# La BEI, une institution au service des objectifs européens

Philippe Maystadt
Photo : Archives

Ministre belge des Finances de 1988 à 1998, Européen convaincu, Philippe Maystadt a dirigé la Banque européenne d'investissement (BEI) pendant douze ans. Il évoque le rôle de cette institution dans le financement des projets européens et dans un contexte de crise.

**Anne MIKOLAJCZAK**

*E&H. : Quelle a été votre marque durant vos deux mandats à la tête de la BEI ?*

*Philippe Maystadt* : Quand je suis arrivé en 2000 à la tête de la BEI, j'ai trouvé une institution financière solide que j'ai voulu mettre encore davantage au service des politiques de l'Union européenne en matière de croissance durable (transport, gestion de l'eau, énergie, ...).
Une institution publique comme la BEI n'a de sens que si elle finance à long terme des projets correspondant aux objectifs européens. Pour ce faire, j'ai voulu rapprocher la BEI des autres institutions européennes, en particulier de la Commission, avec laquelle elle avait peu de relations si ce n'est avec la DG Régions dans le cadre du programme Objectif 1. Il n'y avait par exemple aucune relation entre la DG recherche et la BEI. Etonnant en regard de la stratégie de Lisbonne qui comporte un axe recherche et innovation important ! Le hasard a voulu qu'à l'époque, Philippe Busquin soit Commissaire européen à la recherche, ce qui a facilité les choses. On a amené nos administrations à se découvrir, à travailler ensemble, au point qu'aujourd'hui la DG Recherche et la BEI gèrent ensemble des instruments financiers. On a fait la même démarche avec la DG Transport, la DG Energie, la DG Environnement.

## Partager les risques, faire plus avec moins

*E&H. : Quelques exemples de ces instruments financiers ?*

*P.M.* : Pour la recherche, nous avons mis en place des facilités de financement à risque partagé entre la BEI et la Commission. En apportant une contribution budgétaire pour partager le risque avec la BEI, la Commission finance un montant d'investissement beaucoup plus important que si elle affectait simplement ce montant à des subsides. Et inversement, comme le risque est partagé, la BEI, avec le même montant de capital, peut financer un plus grand nombre d'investissements. Par exemple, avec moins de 500 millions d'euros provenant du budget européen pour la recherche, la BEI a prêté pour 6 milliards qui finançaient en fait 16 milliards d'investissement en recherche. On démultiplie l'impact que peuvent avoir le budget européen et les prêts de la BEI si on les combine. C'est d'autant plus nécessaire que l'on sait déjà que ce budget va peu augmenter pour la prochaine période 2014-2020.
Nous avons appliqué cette même idée dans d'autres domaines comme le réseau transeuropéen de transport, pour couvrir les risques encourus par le secteur privé en cas de trafic insuffisant durant les premières années d'exploitation de l'infrastructure.

*E&H. : Une manière de rencontrer les objectifs de la stratégie Europe 2020 ?*

*P.M.* : Oui, tout à fait. Pour rappel, la stratégie Europe 2020 s'articule autour de trois axes : promouvoir une économie de la connaissance, favoriser le développement durable et lutter contre les dérèglements climatiques, ne laisser aucune région, aucun groupe social en dehors. La réalisation de cette stratégie implique des investissements de l'ordre de 1,2 trillions d'euros d'ici 2020 ! (1 trillion : 1000 milliards). C'est une somme colossale, qui ne peut évidemment pas être uniquement financée par le secteur public, compte tenu de la faible augmentation du budget européen et de la soumission des budgets nationaux à des programmes de rigueur budgétaire. Dans ce contexte, il est évident qu'il faut chercher toutes les possibilités de financement et d'investissement en attirant d'autres sources. C'est ainsi que nous proposons, à côté du mécanisme conjoint de garantie

contre le risque, une autre innovation appelée « obligation de projet ». Cela n'a rien à voir avec les eurobonds. Les eurobonds sont des obligations émises soit par une agence européenne de la dette soit par un consortium d'États. Les obligations de projet sont émises par une société privée qui met en œuvre un projet d'infrastructure.

*E&H. : Pouvez-vous expliciter cette idée ?*

*P.M.* : L'idée est que pour financer des projets d'infrastructure, il faut aussi attirer des investisseurs institutionnels comme les fonds de pension ou les compagnies d'assurance car, par nature, ils doivent faire des placements de long terme. Mais ils ne peuvent placer que dans des instruments présentant très peu de risques car ils doivent garantir le payement des pensions et indemniser les assurés. Comment donc rendre des obligations émises par une société de projet achetables par des investisseurs institutionnels ? Nous proposons la technique du « tranching » qui permet de faire des tranches dans la dette. Mettons un projet de 100 mios d'euros. La société de projet apporte un capital de 20 mios. La BEI, avec le soutien de la Commission, pourrait prendre une tranche subordonnée de 20 mios. Reste une tranche senior de 60 mios. Avantage pour l'investisseur : si les choses ne se passent pas aussi bien qu'on l'espérait, c'est d'abord la société de projet qui joue son capital. Si ce n'est pas suffisant, c'est la tranche subordonnée qui est affectée d'abord et la dette senior est protégée. C'est une idée nouvelle que l'on espère voir retenue par le Conseil et le Parlement européen lorsqu'ils adopteront les perspectives financières pour la période 2014-2020.

## Crise financière : la BEI, substitut des banques commerciales

*E&H. : Après 12 ans à la tête de la BEI, de quoi êtes-vous le plus fier ?*

*P.M.* : Ce dont je suis le plus fier, c'est d'avoir mis la BEI au service des politiques européennes. Je trouve aussi que la BEI a bien répondu quand, après la faillite de Lehmann Brothers en 2008, les ministres des Finances de l'UE lui ont demandé d'augmenter les prêts à l'économie réelle durant les années 2009 et 2010. En 2009, nous avons ainsi prêté pour 79 milliards d'euros, parce que les banques fragilisées ont alors fortement limité l'accès au crédit. Fait exceptionnel, sur les 79 milliards, 42% ont été prêtés à de grandes sociétés européennes qui n'étaient pas normalement des clients de la BEI. On a vraiment joué au substitut des banques commerciales. Il y a eu une chute des investissements en 2009, mais elle aurait été encore beaucoup plus forte si nous n'avions pas prêté autant à de grandes sociétés européennes pour poursuivre leur programme d'investissements. Nous avons joué là un rôle important, qui s'est prolongé en 2010, avec encore 72 milliards de prêts.

*E&H. : Cela pouvait-il durer sans affecter la solidité de la BEI elle-même ?*

*P.M.* : Non, j'avais toujours dit que nous pouvions faire cela deux ans mais pas plus. Quand j'ai quitté en décembre 2011, le ratio entre les fonds propres et le total de nos actifs pondérés par le risque était encore de 26%, ce qui reste confortable et nettement plus que n'importe quelle banque commerciale, mais il était de 30% avant la crise. Ce ratio a diminué et va encore diminuer. On ne peut donc demander à la BEI de continuer à prêter autant. Nous l'avons fait pendant deux ans et je suis fier que la BEI ait bien répondu à la demande européenne, avec des équipes capables de réagir vite qui ont accepté d'en faire plus. L'augmentation importante du nombre de projets à financer a impliqué pour tout le monde dans la banque un surcroît de travail qui a été bien assumé. C'est une de mes fiertés. ■

Pour seulement 40 € / an, abonnez-vous à

l'entreprise & l'homme

la revue de l'ADIC (association chrétienne des dirigeants et cadres)

**Tous les trois mois un dossier complet sur une question d'actualité ou une réflexion sur un thème contemporain**

**Faites un cadeau, abonnez vos amis, vos collègues, des membres de votre famille !**

NOM PRÉNOM

RUE N°/BOÎTE

CODE POSTAL LOCALITÉ

Belgique : 40,00 € • Europe : 60,00 € • Outre-mer : 110 € • Le numéro : 10 € • À verser au compte : n° 310-0157233-82 de « L'Entreprise & L'Homme »

**A renvoyer à l'entreprise & l'homme**
avenue Konrad Adenauer, 8 • 1200 BRUXELLES
Tél. : 02 771 47 31 • Fax : 02 772 46 33 • Courriel : a.d.i.c@skynet.be • www.adic.be

# La crise de la dette dans la zone euro : un tournant pour l'Europe ?

Témoin et observateur privilégié de l'actualité européenne, Philippe Maystadt nous livre aussi son point de vue sur la crise des finances publiques dans la zone euro et l'avenir de la construction européenne.

*E&H. : Crise financière de 2008, crise de la dette publique,… quel enchaînement et quelle explication ?*

*P.M.* : Le problème de la dette préexistait d'une certaine manière à la crise financière mais celle-ci est venue clairement l'aggraver, en transformant l'endettement privé en endettement public. Avant la crise, dans plusieurs pays, l'endettement privé était considérable mais on n'y faisait pas attention car, au sein de l'Ecofin, plusieurs ministres des Finances avaient cette croyance que, du moment que l'on assurait l'équilibre des finances publiques, le reste allait suivre. Ce n'est manifestement pas le cas. Un des cas les plus typiques, c'est l'Espagne avec un endettement privé extravagant de 317% du PIB, dû pour l'essentiel au contexte de bulle immobilière. En revanche, son endettement public fin 2007 était seulement de 40% du PIB, donc bien en dessous des 60% du Traité de Maastricht. C'est plus ou moins du même ordre pour l'Irlande. Il y a eu une double déficience dans la gouvernance de la zone euro. Le Conseil Ecofin s'est braqué trop exclusivement sur les chiffres du déficit public, négligeant d'autres aspects de la situation économique et, de son côté, la Banque Centrale Européenne s'est trop exclusivement axée sur la stabilité des prix, sans attirer l'attention sur les développements qui menaçaient la stabilité financière. Il est clair qu'elle aurait dû tirer la sonnette d'alarme plus tôt sur la situation d'un certain nombre de banques européennes.

## Une surveillance élargie et renforcée

*E&H. : Depuis, l'Union Européenne a réagi. Bien selon vous ?*

*P.M.* : On a bien perçu cette déficience de gouvernance dans la zone euro et l'on a apporté des correctifs depuis lors. Deux changements importants sont déjà intervenus. D'une part, on a créé un conseil du risque systémique, géré par la BCE mais élargi notamment aux superviseurs bancaires, pour détecter à temps des évolutions susceptibles de créer un risque systémique et de mettre en péril la stabilité financière. D'autre part, notamment sous l'impulsion d'Herman Van Rompuy, on a mis en place, à côté de la procédure de surveillance de déficit excessif, une procédure parallèle de surveillance du déséquilibre excessif, avec toute une batterie d'indicateurs macro-économiques (coûts du travail, prix dans l'immobilier, évolution du compte courant, etc.). Dès qu'un voyant orange s'allume, la Commission est chargée de regarder de plus près et de voir s'il y a véritablement un risque de déséquilibre excessif. Si oui, comme cela se fait en cas de déficit excessif, elle oblige l'État à présenter un programme de mesures destinées à corriger ce déséquilibre macro-économique. On a fait des pas importants en élargissant le champ de la surveillance et en le renforçant, avec un mécanisme de sanction plus crédible. On en constate déjà les premiers effets. Voyez à quelle vitesse la Belgique, comme d'autres pays, a réagi quand la Commission l'a menacée de sanction.

## « Tout ça pour ça »

*E&H. : Et il y a aussi le dernier traité sur la discipline budgétaire. Est-ce suffisant ?*

*P.M.* : Par rapport à ce traité, j'ai envie de dire « tout ça pour ça… », parce que l'on est vraiment dans l'ordre du symbole. Les règles de discipline budgétaire que l'on va mettre dans ce traité, d'une certaine manière, existent déjà. C'est ce que l'on a appelé « le six pack », un ensemble de directives et de règlements pour renforcer et élargir le Pacte de Stabilité. Cela a été voté par le Conseil et par le Parlement et d'autres mesures sont déjà dans le pipe-line législatif. Pour 95% des mesures, les experts estiment que l'on ne doit pas passer par un traité. C'est l'Allemagne qui veut ce symbole et qui exige que la règle d'or budgétaire soit inscrite dans les constitutions nationales. Comme il s'agit d'un traité, on va devoir entamer la lourde procédure de sa ratification. On va user beaucoup de temps, d'énergie, de capital politique pour obtenir cette ratification qui ne va pas passionner les foules et va donner lieu à des discussions très difficiles dans plusieurs pays.

# Pour un gouvernement économique européen

*E&H. : Que proposez-vous ?*

*P.M.* : Si on prend le risque politique d'un traité, autant que ce soit pour faire passer des réformes plus fondamentales. L'Europe a besoin d'un traité qui crée un véritable gouvernement économique européen, la discipline budgétaire en étant un des aspects importants bien sûr.
Il faudrait que figure dans ce projet de traité un certain nombre d'éléments. Le *premier*, c'est l'abandon de la règle de l'unanimité, tout à fait paralysante dans une série de domaines. Un certain nombre d'exemples montrent que garder cette règle nous met à la merci de petits partis, xénophobes et anti-européens, qui ne représentent qu'une fraction infime du corps électoral européen mais qui ont un pouvoir de pression énorme parce qu'ils sont indispensables pour une coalition parlementaire. C'est le cas en Finlande, aux Pays-Bas, en Slovaquie. Le *deuxième élément*, c'est l'élargissement du champ d'action d'un gouvernement économique européen. Cela suppose que l'on procède à un certain transfert de compétences. On a bien vu que la libéralisation des mouvements de capitaux avec une supervision qui reste nationale, cela pose des problèmes. Enfin, *troisième élément* : l'organisation d'une forme de solidarité financière, indispensable dans une union monétaire. Dans un véritable État fédéral, cette solidarité est automatique comme aux USA. D'un côté, la mobilité y est beaucoup plus forte : si la Californie va mal et le Texas va bien, des citoyens qui cherchent un emploi déménagent de Californie vers le Texas. D'un autre côté, via le budget fédéral américain, l'État en difficulté – la Californie dans mon exemple – va moins contribuer mais recevoir davantage. Comme nous n'avons pas ces mécanismes automatiques de correction des déséquilibres, il faut organiser une solidarité financière ad hoc.

*E&H. : C'est entre autres le projet des fameuses eurobonds ?*

*P.M.* : Oui, tout à fait. Les eurobonds sont une forme d'organisation de la solidarité, car ce sont des titres de dette souveraine garantis en commun par les pays de la zone euro. Je suis pour les eurobonds encadrées. Il faut les lier au renforcement de la discipline budgétaire - je comprends les Allemands qui n'ont pas envie de garantir les emprunts d'un État qui se conduirait de manière tout à fait laxiste et emprunterait de manière excessive -, il faut que l'on fixe des plafonds de ce qui peut être couvert par cette garantie solidaire. En soi, les eurobonds, c'est une bonne idée car cela permettrait aux pays participants d'emprunter à des taux plus raisonnables, mais je comprends la position du ministre des Finances allemand : il ne dit pas non aux eurobonds pour toujours mais il dit que les eurobonds ne peuvent qu'être l'aboutissement d'un processus qui assure la discipline budgétaire. Sinon, on va retomber dans la situation qu'on a connue dans les premières années de l'euro où on a laissé des pays comme la Grèce profiter de leur entrée dans l'Union monétaire pour emprunter de manière excessive, à des taux très bas qu'elle n'avait jamais connus dans le passé. Ce qui est incroyable, c'est que les agences de notation, qui font la leçon aujourd'hui, n'ont fait à l'époque aucune remarque.

*E&H. : Restez-vous confiant dans l'avenir de l'Union européenne ?*

*P.M.* : Je pense que d'une crise peuvent sortir des progrès et il y en a déjà eu, comme je l'ai expliqué plus avant : d'une part, l'élargissement du champ de la surveillance multilatérale du déficit public à d'autres éléments macro-économiques et, d'autre part, le renforcement de la surveillance multilatérale avec un système de sanction plus crédible. A cet égard, le président du Conseil, Herman Van Rompuy, dans son style bien à lui, fait de l'excellent travail. A chaque Conseil, il pousse les choses au maximum pour obtenir un consensus. C'est pour cela que je crois que l'on va encore faire des progrès, mais sera-ce suffisant ? Je crois que l'on est vraiment à un tournant. Il faut que les États qui sont convaincus qu'on ne peut relever un certain nombre de défis importants de ce siècle (relance de l'emploi, développement durable, régulation du capitalisme financier...) que par une action commune, puissent avancer dans l'approfondissement de la construction européenne. Cela devient insupportable d'être bloqués par ceux qui n'en veulent pas, comme le Royaume Uni, ou freinés par ceux qui n'y croient plus.

■

« **Devons-nous nous résigner au déclin de l'Europe ?** »

Philippe Maystadt répond à cette question dans un livre qui vient de paraître aux Editions Avant-Propos, *Europe, le continent perdu ?*

Il y décrit avec lucidité ses faiblesses, relève ses atouts et trace les axes essentiels de la stratégie à mener pour que l'Europe ne soit pas un continent perdu.

# LE BIEN-ÊTRE DE VOS TRAVAILLEURS

# VOTRE PLUS GRAND CAPITAL

**La santé et le bien-être de vos travailleurs constituent les ressources principales de votre entreprise.** Il est donc dans votre intérêt de veiller à leur maintien et à leur protection.

**Le CESI vous aide dans vos démarches de prévention.** Nous vous aidons dans la réalisation de votre analyse de risques, la gestion de la surveillance de santé de vos collaborateurs, la formation et la sensibilisation de vos travailleurs sur les risques liés à leur métier, le coaching de vos équipes.

**Au CESI, toute réflexion de prévention débute par une analyse de risques qui met en relation 6 piliers :** la santé, la sécurité, l'ergonomie, l'hygiène industrielle, la charge psychosociale et l'environnement, parce qu'ils forment un ensemble indissociable : **le bien-être au travail**.

Santé

Sécurité

Prévention

Ergonomie

Charge Psychosociale

Hygiène Industrielle

**CESI Prévention et Protection asbl**
Av. K. Adenauer 8, 1200 Bruxelles - commercial@cesi.be - **www.cesi.be**

CESI
PRÉVENTION ET PROTECTION

# La crise des finances publiques, un problème vieux comme l'histoire

**Sabine Godts-Péters, chargée de cours d'histoire économique à l'ICHEC**
Photo : Archives

Avant d'inscrire la crise actuelle des finances publiques dans une perspective historique, esquissons rapidement les grandes étapes de l'évolution des finances publiques.

**Sabine GODS-PÉTERS**

## Antiquité et féodalité

Durant l'Antiquité, que ce soit en Egypte ou dans les cités de la Grèce antique, l'impôt n'existait pas et les ressources du souverain ou de la cité provenaient des revenus des propriétés domaniales, des recettes liées à la taxation sur le commerce extérieur et des butins de guerre. En cas de besoin, le pouvoir central effectuait des prélèvements occasionnels et arbitraires sur les récoltes des paysans.
Athènes et Rome développèrent des administrations fiscales. Dans le cas d'Athènes, elles étaient peu efficaces, l'État athénien recourait déjà à l'emprunt pour se financer. Ces emprunts se faisaient pour l'essentiel au temple d'Athéna enrichi grâce aux offrandes des fidèles et aux revenus de ses propriétés foncières. Les Romains, particulièrement durant la période impériale, établirent un système fiscal cohérent avec un impôt sur la propriété foncière et un impôt sur le travail rural prélevé au profit du « *Fiscus* », le trésor impérial. A partir du milieu du 4ème siècle, le poids de la fiscalité devint tellement écrasant qu'il provoqua un découragement et un recul de l'activité. On considère que c'est une des causes du déclin et de la chute de l'Empire romain.
La féodalité fut marquée par un éclatement et la privatisation de la fiscalité. Comme dans l'Antiquité, les ressources du souverain provenaient essentiellement de ses domaines et des prises de guerres. Le financement se faisait également par la saisie arbitraire des biens de riches familles ou institutions et l'élimination physique de celles-ci n'étaient pas des phénomènes exceptionnels. Ainsi, Philippe le Bel tenta de mettre la main sur les richesses des Templiers qui étaient devenus au fil du temps la première banque internationale. L'Ordre monopolisait les opérations financières liées au commerce avec l'Orient grâce à ses commanderies établies tout le long de la route vers Jérusalem. L'Ordre du Temple fut détruit par Philippe le Bel mais les résultats financiers de l'opération furent décevants.

## Guerre de cent ans : première grande crise de la dette

Entre les 14ème et 16ème siècles, lorsque les États souverains se développèrent et se centralisèrent, les souverains cherchèrent à acquérir le droit de lever des impôts permanents. En Europe du nord-ouest, la guerre de Cent Ans constitue une étape intéressante de l'histoire financière. En France, les recettes domaniales du souverain ne suffisaient pas à financer le conflit

intermittent avec l'Angleterre. Des impôts provisoires, tels la taille et la gabelle, sont autorisés par les Etats Généraux, et en 1439, la taille destinée à entretenir l'armée devient permanente. La guerre de Cent Ans est également à l'origine de la première véritable crise de la dette internationale. En effet, à partir de la fin du 13ème siècle, l'Angleterre finançait le conflit par des emprunts contractés auprès des banquiers des villes-états italiennes, notamment à Florence. En 1340, à la suite d'une série de défaites militaires, le souverain anglais fut incapable de rembourser ses dettes. Quand la nouvelle arriva à Florence, une panique bancaire se déclencha et deux grandes banques firent faillite, les banques Peruzzi et Bardi. Toute l'économie florentine en fut affectée.
Durant l'Ancien Régime, la logique fiscale voulait que l'impôt soit levé en réaction à une dépense et non l'inverse. La levée d'impôts exceptionnels devait se faire avec l'accord des États Généraux ou des parlements, ce qui limitait les possibilités de financement des dépenses royales par l'impôt. Donc pour faire face à des dépenses croissantes, les souverains empruntèrent de plus en plus, y compris l'Espagne qui, paradoxalement, accéda aux marchés financiers internationaux avec l'afflux de métaux précieux en provenance du continent américain et ne manqua pas à cette période de faire défaut à plusieurs reprises sur sa dette extérieure. Le cas de la France aux 17ème et 18ème siècles est également exemplaire : les guerres incessantes, le goût du luxe et l'entretien de la cour de Versailles aboutirent à une situation de surendettement extrême. A la mort de Louis XIV, les caisses de l'État étaient désespérément vides et les emprunts effectués auprès des fermiers généraux (individus ayant acheté le droit de percevoir des impôts directs) correspondaient à trois années de recettes fiscales !

## La version ancienne de l'inflation monétaire

Comme c'était l'usage en France et ailleurs depuis le 14ème siècle, les souverains vont tenter de régler le problème par le « remuement de monnaie », c'est-à-dire une réduction de la teneur en métal précieux sans modification de la valeur nominale ou une augmentation de la valeur nominale sans modification de la teneur en métal précieux d'une pièce de monnaie. En bref, la version ancienne de l'inflation monétaire. Mais en France au 18ème siècle, le remède s'avéra insuffisant. L'Ecossais John Law parvint alors à convaincre le régent de créer une banque émettrice de papier monnaie, de billets dont il garantissait le remboursement au cours de départ. Cette garantie provoqua un engouement pour les billets qui furent considérés comme plus favorables que les pièces métalliques dont le titre légal variait régulièrement. En fait, l'idée de Law était de stimuler l'activité économique par l'abondance monétaire et de résoudre le problème de la dette par l'augmentation des rentrées fiscales générées par cette croissance économique. Vu le succès de son opération, Law créa la Compagnie d'Occident, une compagnie commerciale, qui frappait monnaie et se chargeait du recouvrement des impôts directs. Les actions de la compagnie furent l'objet d'un mouvement inouï de spéculation. On sait ce qu'il est advenu de cette expérience : la formation de la première bulle boursière[1] de l'histoire alimentée par un excès de crédit lui-même provoqué par un excès de création monétaire, un retournement de situation et la ruine de nombreux détenteurs de billets et actions de la Compagnie d'Occident. Néanmoins, l'État français avait réduit son endettement grâce à l'action combinée de la baisse des taux d'intérêts et la hausse des prix.
Nous voyons donc que la question du financement du fonctionnement de l'État, de son surendettement, bien souvent lié aux guerres menées par les souverains, sont deux problèmes vieux comme l'histoire. Il n'y a également rien de très nouveau dans les remèdes utilisés pour régler ces problèmes : la réponse inflationniste et la mise en œuvre d'innovations financières mal contrôlées, génératrices d'un excès de crédit renforçant encore l'inflation et débouchant sur une bulle spéculative dégénérant en crise bancaire et financière.

## De très nombreuses crises extrêmes

Au-delà de cette constatation générale, qu'est-ce que l'histoire nous enseigne des crises des dettes souveraines et plus particulièrement de leur issue extrême, celle que tout le monde redoute aujourd'hui pour la zone euro : le défaut souverain ? L'excellent ouvrage de Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff[2] nous enseigne que les crises extrêmes des finances publiques débouchant sur un défaut souverain étaient fréquentes dans les pays d'Europe entre le 14ème et la fin du 18ème siècle. Si on prend les défauts extérieurs, plus faciles à mesurer et mieux connus que les défauts intérieurs, sur cette période, la France a fait défaut huit fois (1558, 1575, 1648,1661, 1701, 1715, 1770, 1778), l'Espagne six fois (1557, 1575, 1596, 1607, 1627, 1647), l'Angleterre trois fois (1340, 1442, 1594) (Reinhart et Rogoff, p.108). Depuis le début du 19ème siècle, la France n'a plus fait défaut sur sa dette extérieure. Toutefois, elle a connu encore des épisodes inflationnistes voire d'hyperinflation avec les assignats, un nouvel exemple de financement monétaire des déficits publics et une manière de diminuer, voire d'éliminer la dette publique intérieure.
Plus généralement, on constate qu'à partir du 19ème siècle et parallèlement à leur décollage économique, les pays d'Europe du nord-ouest parviennent à garantir leur solvabilité et ne font plus défaut sur leur dette extérieure. La Belgique, dont la création coïncide avec le décollage économique, de son indépendance à aujourd'hui, n'a jamais fait défaut sur ses dettes extérieures. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu, notamment après la Première guerre mondiale, des épisodes d'inflation aigüe qui ont permis de se débarrasser d'une partie de la dette intérieure. En revanche, pour les pays des économies périphériques ou émergentes, les défauts en série restent fréquents aux 19ème et 20ème siècles. L'Espagne, par exemple, a fait défaut sur ses dettes extérieures sept fois au cours du 19ème siècle.

## La Grèce moderne en difficulté pendant plus de la moitié de son existence

La Grèce, de son indépendance en 1829 à 2008, a été en défaut cinq fois et en situation de défaut ou de rééchelonnement pendant un peu plus de la moitié de son existence d'État moderne (Reinhart et Rogoff, p.121). Au 19ème siècle, si d'un côté on constate un progrès dans les pays développés, de l'autre côté, l'apparition de nouveaux États et le développement de

la finance internationale entrainèrent une multiplication des épisodes de défauts extérieurs souverains. Ces défauts faisaient généralement suite à des guerres, guerres napoléoniennes en Europe et guerres d'indépendance en Amérique latine. Au 20ème siècle, les deux guerres mondiales et la Grande dépression ont provoqué des vagues de défauts et de rééchelonnements en série en Europe et ailleurs, mais avec des exceptions notables comme le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, la Finlande, la France ou la Belgique déjà mentionnée. Souvenons-nous aussi de la vague de défauts en Amérique latine et dans les pays pauvres d'Europe dans les années 80 et 90.

L'histoire nous apprend donc que les crises financières sont récurrentes depuis l'apparition de la monnaie métallique et des marchés financiers et que des analogies entre les expériences du passé et celles d'aujourd'hui sont évidentes et devraient sans doute nous inspirer.

Alors, la crise des finances publiques en Europe n'est-elle qu'une répétition de l'histoire et les passés de défauts extérieurs en série de la Grèce et de l'Espagne auraient-ils dû alerter les autorités monétaires européennes ? La réponse est probablement affirmative avec un élément encore plus inquiétant sans doute : le risque d'un effet domino bien plus marqué en raison de l'union monétaire et de l'imbrication croissante des marchés financiers.

■

*L'histoire nous apprend donc que les crises financières sont récurrentes depuis l'apparition de la monnaie métallique et des marchés financiers et que des analogies entre les expériences du passé et celles d'aujourd'hui sont évidentes et devraient sans doute nous inspirer*

1. Au 17ème siècle dans les Provinces-Unies, il y avait déjà eu un accès de folie spéculative, mais à la différence de la banqueroute de Law, la spéculation portait non sur des actions mais sur des bulbes de tulipes.
2. REINHART C., ROGOFF K., *Cette fois c'est différent, Huit siècles de folie financière,* Paris, Pearson Education France, 2010.

**REJOIGNEZ-NOUS !**

S'interroger sur la dimension sociale de l'Évangile, vivre notre engagement chrétien dans la réalité de notre vie en entreprise, cela ne peut pas se faire seul.
Rejoignez-nous pour participer, avec les autres membres et les équipes de l'ADIC, à cette réflexion sur nos responsabilités dans nos activités professionnelles.

**Voulez-vous en savoir davantage ? Renvoyez ce talon à l'ADIC :**

**Avenue Konrad Adenauer, 8 – B-1200 BRUXELLES**
**Tél. : 02 771 47 31 – www.adic.be – E-mail : a.d.i.c@skynet.be**

**Barème des Cotisations :**

**Cadres de moins de 35 ans : 70 € - Autres cadres : 140 € - Dirigeants : 280 €**

**A verser au n° de compte IBAN : BE48 310023594227 de l'ADIC**

L'abonnement à L'Entreprise & L'Homme est compris dans le montant de la cotisation

NOM PRÉNOM

RUE N° BOITE N°

CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉL. COURRIEL

Vire la somme de sur le compte de l'ADIC

L'enregistrement des données ci-dessus nous permettra de vous tenir régulièrement informé de nos activités et de recevoir la revue l'Entreprise & l'Homme. Vous disposez à tout moment du droit d'accès, de correction ou de suppression de ces données. Celles-ci peuvent, sauf avis contraire de votre part, être transmises à des tiers.

Une étude réalisée par trois chercheurs du CREPP de l'Université de Liège, Sergio Perelman, Pierre Pestieau et Mathieu Lefebvre, publiée dans la revue *Regards Economiques* de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales) compare les performances des 27 États membres de l'UE en matière de protection sociale. Comment parviennent-ils à réduire les inégalités et à protéger leur population contre les risques de chômage, de maladie, de vieillesse et de pauvreté ?

**Sergio Perelman**
Photo : ULg Tilt Houet

# L'État-providence menacé ?

**Brigitte DE WOLF-CAMBIER**

*E&H. : Quelles grandes tendances l'étude à laquelle vous avez participé met-elle en évidence ?*

*Sergio Perelman* : Dans notre article, nous voulions comparer les États européens et surtout voir comment les nouveaux entrants se positionnaient par rapport aux plus anciens membres de l'Union. Nous voulions également voir s'il existe une forme de dumping social entre les États Européens. Les résultats que nous obtenons sont pour une bonne partie réalisés par les pays du nord qui obtiennent de meilleures performances que ceux du sud. Un résultat important est que certains des pays de l'ancien bloc de l'Est obtiennent de très bons scores, bien meilleurs qu'une majorité des pays de l'UE à 15, comme la République Tchèque par exemple. Enfin nous n'observons pas la présence de dumping social, il y a même une certaine convergence vers une meilleure performance des États-providence y compris parmi les nouveaux entrants.

*E&H. : Le fonctionnement de l'État-providence se trouve-t-il menacé ?*

*S.P.* : Il y a lieu de s'inquiéter pour l'avenir. Des menaces croissantes pèsent en effet sur le fonctionnement de l'État-providence. A titre d'exemple, le vieillissement démographique pose de sérieux problèmes et met en péril le financement de la protection sociale liée au troisième âge. La raison n'est pas le vieillissement lui-même puisque, pour y faire face, il suffirait d'accroître progressivement l'âge de départ à la retraite. La source des problèmes réside surtout dans la difficulté que la société éprouve à lancer les réformes nécessaires. Il suffit de regarder l'actualité belge de ces dernières semaines pour s'en rendre compte.

*E&H. : A quelle place se situent respectivement la Belgique, la Wallonie, la Flandre ?*

*S.P.*: Nos analyses montrent que la Belgique occupe une place intermédiaire dans le concert des nations européennes mais relativement proche de ce qui se fait de mieux. Par contre, quand on s'intéresse à la situation de la Flandre et de la Wallonie en utilisant ce même outil de comparaison, la Flandre se place parmi les premiers pays de la classe Europe, tandis que la Wallonie se classe parmi les derniers. Alors que ces dernières années la Flandre semble améliorer sa situation, la Wallonie stagne. C'est le fait le plus interpellant.

*E&H. : Comment expliquer cette situation ?*

*S.P.:* Au risque de nous répéter, à notre avis, le problème réside fondamentalement dans la difficulté de nos sociétés d'accepter la nécessité de mener certaines réformes.

*E&H. : Que vous inspire la situation actuelle de la Grèce ?*

*S.P.* : Dans notre étude, la Grèce se plaçait déjà assez loin en 2009 : 20ème dans le classement des 27 pays européens. On doit craindre que la crise et la politique d'austérité gouvernementale que vit ce pays actuellement auront des conséquences néfastes sur le plan social et qu'on verra bientôt la Grèce encore moins bien placée dans ce classement. Ce n'est pas certain néanmoins, cela dépendra surtout du bon ou du mauvais fonctionnement de l'État-providence grec. En d'autres mots, c'est la résistance du filet de sécurité qu'il a créé dont il s'agit. Et cela n'est pas uniquement un problème de moyens dont il dispose mais fondamentalement il s'agit de sa faculté à pouvoir aider les plus fragiles en situation de crise économique. Le même problème se pose partout ailleurs, y compris en Belgique. On constate en effet que dans beaucoup de cas, l'État-providence, malgré les sommes importantes qu'il y consacre, n'arrive pas à bien cibler et à aider à sortir de la pauvreté les personnes en plus grande difficulté. ■

Philosophe, théologien, Emmanuel Toniutti commence sa carrière comme professeur spécialisé dans l'éthique des affaires, puis se tourne vers le conseil. En 2005, il se lance dans l'aventure entrepreneuriale. Il crée en Suisse, à Lugano, son cabinet, International Ethics Consulting Group (IECG), mais continue à enseigner l'éthique des affaires et la responsabilité sociale de l'entreprise. Il est l'auteur de *L'urgence éthique*[1].

**Emmanuel Toniutti**
Photo : Archives

# L'éthique, une vision pleine de sens

**Brigitte DE WOLF-CAMBIER**

*E&H : Y a-t-il réellement une urgence éthique ?*

*Emmanuel Toniutti* : Oui, la crise actuelle a exacerbé le besoin d'éthique. Elle pose une question de fond sur le sens existentiel à donner à nos sociétés. Pour ma part, je pense depuis plusieurs années déjà qu'il y a une urgence éthique à réagir et à agir pour proposer une autre vision du monde.
Sur le plan social et économique d'abord : l'écart se creuse de plus en plus entre les populations les plus défavorisées et les élites de plus en plus riches alors que les classes moyennes perdent toujours plus de pouvoir d'achat.
Sur le plan politique ensuite : les dirigeants élus ne disposent d'aucun moyen réel de contrôle du monde financier et ils manifestent souvent une absence de vision à long terme sur les sociétés qu'ils dirigent. Ils en sont à augmenter toujours plus les taxes sur les citoyens.
Sur le plan géopolitique enfin : la double gouvernance mondiale officieuse que se partagent la Chine et les États-Unis nous montre que l'Europe est grandement affaiblie dans ses relations commerciales.
Cette situation démontre que l'idéologie ultralibérale s'est imposée partout dans le monde entier : il s'agit d'une vision purement économique de l'être humain. La théorie ultralibérale met en avant l'idée selon laquelle le bonheur de l'être humain vient de sa réussite personnelle. La liberté de l'individu et l'argent forment les deux piliers indépassables de cette réussite. Or nous savons depuis 2007, lorsque G. W. Bush a dû faire voter d'urgence un plan de sauvetage de 700 milliards $ de l'économie américaine par le Congrès, que ce modèle ultralibéral ne fonctionne pas. Il génère un maximum d'iniquités dans nos sociétés. Les iniquités, à terme, sont le berceau de la violence et de la révolte. Celles-ci ont débuté et vont continuer de s'accroître si les hommes politiques ne prennent pas des décisions claires contre l'idéologie du marché financier.
À titre d'exemple, je trouve inéquitable et inacceptable l'écart de salaire qui peut exister dans une entreprise entre un patron qui émarge à 10 millions d'euros par an et l'ouvrier de production de cette même entreprise qui gagne 16.000 € par an. Il y a une urgence à retrouver simplement du bon sens. Un grand patron comme Nicolas Hayek, ancien président et propriétaire de Swatch, estimait que rien ne légitimait qu'un dirigeant reçoive un salaire de plus d'un million € par an.

*E&H. : On parle beaucoup du rôle néfaste des agences de notation. Qu'en pensez-vous ?*

*E.T.* : Les agences de notation sont le jouet de grandes institutions financières qui détiennent les clefs des marchés financiers. Elles notent les produits qui sont structurés par leurs clients, c'est-à-dire ces mêmes institutions financières. Il y a donc un conflit d'intérêt majeur dans leur manière de noter. Il ne faut pas oublier que quelques heures avant sa faillite générale, Lehman Brothers était noté d'un triple A, soit la meilleure note du marché dispensée par ces agences.

> *Les iniquités, à terme, sont le berceau de la violence et de la révolte*

Les agences de notation jouent un rôle néfaste en ce sens que, en déclassant les notes de certains pays, elles enfoncent un peu plus ces pays dans leurs dettes ; ce qui permet par ailleurs à leurs clients (institutions financières) d'augmenter les taux de prêt à ces pays endettés en exigeant d'eux des conditions de remboursement inacceptables.
Elles jouent cependant un rôle plus positif, en ce sens qu'elles dénoncent un train de vie des États inadapté aux exigences d'une gestion saine d'un pays et d'une nation.
Mais en tout état de cause, ces agences n'apportent aucune solution concrète

à ceux qu'elles déclassent. Elles ont laissé se développer la crise des subprimes alors qu'elles savaient très bien que la majorité des clients qui avaient contracté des prêts immobiliers n'étaient pas en mesure de les rembourser.

*Le fait de satisfaire l'intérêt individuel ne conduit pas naturellement au développement de l'épanouissement collectif des uns et des autres*

*E&H. : Comment définissez-vous le terme « éthique » ? Éthique personnelle ou éthique collective ?*

*E.T.* : L'éthique est l'art du *comportement juste*, c'est-à-dire l'art de bien savoir se comporter en société. Le mot « juste » doit être compris ici non pas dans le sens de la loi mais de ce qui est équitable. Il n'existe cependant pas d'éthique sans valeurs, car l'éthique est précisément la mise en pratique concrète de valeurs humaines dans nos comportements.
L'éthique individuelle est la manière dont je mets personnellement en œuvre des valeurs humaines auxquelles je crois et qui m'ont été transmises par l'éducation familiale.
L'éthique collective est la manière dont nous mettons ensemble, dans une société, des valeurs humaines auxquelles nous adhérons, que nous partageons et qui nous ont été transmises par l'école ; et cela au service de nous-mêmes et des autres.
Appliquée à l'entreprise, l'éthique est donc la mise en pratique concrète des valeurs définies au service de sa double performance économique et humaine.

*E&H. : Quid de la responsabilité sociétale (CSR) ? N'existe-t-il pas parfois un fossé entre le discours et la réalité ?*

*E.T.* : Le concept de responsabilité sociétale est né aux États-Unis. Il est une continuité de l'éthique des affaires. Peu de personnes savent que c'est la Confédération des églises protestantes américaine (de tendance plutôt puritaine calviniste) qui a lancé ce vaste mouvement dès le début du vingtième siècle.
Le concept a une vertu. Il exprime au fond l'idée selon laquelle l'entreprise est faite pour servir l'être humain. Mais la responsabilité sociale de l'entreprise, telle que précisée par la norme ISO 26000, impliquerait la mise en place d'un système stratégique et organisationnel, mais ce n'est pas une contrainte pour les entreprises.
Il existe donc de fait un décalage très fort entre le discours et la réalité de ce qui se vit dans l'entreprise. La responsabilité doit être soumise préalablement à l'éthique qui renvoie elle-même aux valeurs humaines que nous avons à partager et à faire vivre ensemble.

## Le libéralisme remis en question

*E&H. : Quelle est votre vision du libéralisme ?*

*E.T.* : Je suis un théologien libéral et un chef d'entreprise libéral. Il y a pour moi deux éléments qui me paraissent clés dans le libéralisme. L'un a trait à l'entraînement du libre arbitre, donc de la conscience personnelle ; l'autre au développement de la responsabilité dans l'exercice de la fonction de dirigeant.

Adam Smith a inventé l'idée du libéralisme économique mais pas la notion du libre arbitre qui est beaucoup plus ancienne et que l'on trouve dans les écrits grecs, juifs et chrétiens.
Ce que j'aime dans la pensée libérale, c'est le fait que l'être humain puisse être libre de ses choix. Mais nous ne sommes cependant jamais seuls. Cette idée du libéralisme implique donc nécessairement les autres. C'est là selon moi qu'Adam Smith s'est trompé. Il a cru qu'en comblant le désir de liberté et de bonheur individuels de chacun, il existerait un effet d'entraînement naturel qui ferait que tous les êtres humains seraient libres et heureux. Cette théorie a échoué mais nous n'en avons pas du tout pris encore la mesure.
Le fait de satisfaire l'intérêt individuel ne conduit pas naturellement au développement de l'épanouissement collectif des uns et des autres. Il n'y a pas cet effet d'entraînement.

Ceux qui veulent nous faire croire cela nous mentent. C'est le cas de la pensée ultralibérale qui a poussé la pensée d'Adam Smith à son comble. Celui-ci disait qu'il existait une main invisible qui régulait naturellement les marchés… à condition que le comportement des décideurs soit vertueux. Ces vertus étaient la modestie, la sympathie, la prudence et le courage.
Il faut impérativement s'entraîner à mettre en œuvre ces vertus dans nos décisions de dirigeant pour nous assurer que nous développons une responsabilité qui permet d'accroître le sens du bien commun. Alors pourront se développer de concert la liberté individuelle et la liberté collective. C'est possible, je vis cette expérience avec nos clients depuis plus de dix ans maintenant mais c'est chaque fois la volonté du dirigeant et sa capacité à croire dans les valeurs humaines qui permet de mettre en pratique une telle démarche dans l'entreprise.

*E&H. : Dans votre blog, vous expliquez que le goût pour le pouvoir et l'argent de certains dirigeants les a conduits à bafouer le bien commun qui sied à la mission première de toute organisation :* servir l'intérêt collectif. *L'Occident est actuellement atteint d'un virus et d'un vice qu'il s'est lui-même administrés et qu'il a lui-même générés contre sa propre culture d'origine. Pouvez-vous expliquer ces propos ?*

*E.T.* : Les idées du libéralisme et de l'ultralibéralisme viennent de l'Occident. Ce sont les Occidentaux qui ont inventé ce concept. Nous avons à partir de là développé des modes de fonctionnement et mis en place des critères de réussite existentielle qui reposent sur le bien-être individuel et l'argent. Cela nous a conduits à l'égoïsme, c'est-à-dire à renforcer notre instinct de survie qui néglige totalement l'intérêt collectif.
De manière pragmatique, dans l'entreprise, quand tout va bien et qu'il n'y pas de changement à conduire, toutes les parties prenantes partagent les valeurs humaines affichées. Mais quand l'entreprise va moins bien et que nous vivons une période de crise constante comme celle que nous traversons aujourd'hui, chacun se replie sur son espace de sécurité. J'ai vu des dirigeants et des comités de direction vouloir prendre des décisions totalement incohérentes avec les valeurs. La responsabilité n'est pas naturelle, il faut s'y entraîner constamment.
Le virus, c'est donc, du point de vue social, l'égoïsme ; du point de vue économique, c'est l'idée d'un divin marché qui s'autorégule naturellement ; du point de vue politique, c'est l'obsession du pouvoir ; du point de vue géopolitique, c'est le jeu des États-Unis et de la Grande-Bretagne à maintenir mondialement la pensée ultralibérale.

## Antidotes

*E&H. : Quel est l'antidote ? Comment sortir l'Occident de cet enlisement et rebâtir un monde basé sur l'équité et l'amour comme vous l'expliquez ?*

*E.T.* : L'un des antidotes, c'est de définir dans les entreprises des modèles de leadership qui permettent l'appropriation des valeurs dans les processus de décision et les comportements afin de réhabiliter la notion d'équité. Ce qui est « juste » pour les actionnaires, les employés, les clients, les fournisseurs… A défaut de s'aimer tous, nous pourrions déjà commencer par nous respecter les uns et les autres et retrouver une morale du bon sens dont se fait écho l'Évangile lorsqu'il nous indique cette règle d'or de ne pas faire à autrui ce que nous n'aimerions pas qu'il nous fasse à nous-mêmes.
Mais il existe d'autres antidotes : réguler le pouvoir des marchés financiers par le politique, séparer dans les banques les activités spéculatrices de marché et celles du métier d'origine qui est de prêter de l'argent aux individus et aux organisations, définir une vision européenne commune sur le long terme, développer des stratégies qui concilient expansion et protectionnisme… Il faut développer une autre vision du monde des affaires, celle-ci est à réinventer. Mais pour cela nous avons besoin d'une nouvelle génération de leaders, qui manque totalement.

*E&H. : Pouvez-vous préciser cette autre vision du monde des affaires que vous proposez ?*

*E.T.* : Une autre vision du monde des affaires, c'est d'abord accepter et comprendre que, nous les êtres humains, nous provenons d'un même fondement unique : l'humanité. Cette prise de conscience est avant tout spirituelle. Car, comme le précise la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous sommes frères en humanité. Dans l'entreprise, cela signifie que les actionnaires, les clients, les employés, les fournisseurs sont frères en humanité.
Je suis conscient qu'il s'agit en quelque sorte d'une petite révolution copernicienne. Mais les mutations systémiques proviennent toujours de cellules atypiques qui créent des petites révolutions conduisant à de grands changements.

Le fait d'être « frères en humanité » doit nous conduire à rendre la justice et à nous aimer, voire, si le mot est trop fort pour certains, nous respecter les uns les autres pour aller de l'avant ensemble et non pas les uns contre les autres.

1. Emmanuel Toniutti, *L'urgence éthique, Une autre vision pour le monde des affaires, Entretien avec Alain Mainguy*, 2010.

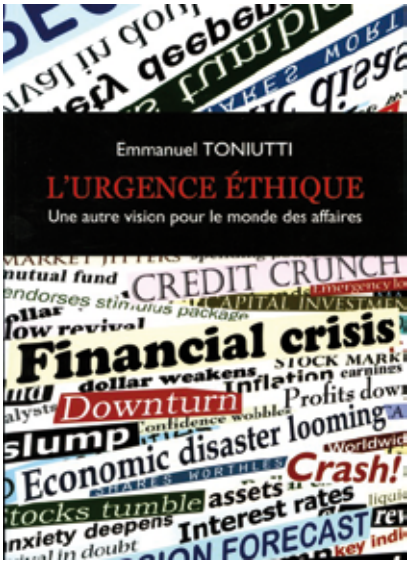

Le 6 février 2012, les Rencontres de l'ADIC accueillaient Benoît Cerexhe, ministre bruxellois de l'Economie et de l'Emploi et Denis Stokkink, président du Think Tank européen « Pour la solidarité », pour parler d'un sujet au centre de toutes les préccupations : l'emploi. Un événement organisé de main de maître par l'équipe Saint-Nicolas et auquel avait pris part une assistance très nombreuse.

**Benoît Cerexhe**
Photo : Archives

# Les défis de l'emploi : tous acteurs !

**Anne MIKOLAJCZAK et Brigitte DE WOLF-CAMBIER**

Malgré quelques bonnes nouvelles, l'existence de noyaux durs en matière d'emploi tels que la mise au travail des plus jeunes et le travail des personnes plus âgées reste un énorme défi à relever. « Un défi ne se relève pas seul. C'est dans cette optique que l'ADIC a choisi cette thématique de « tous acteurs ». Concrètement cela signifie que nous avons tous notre pierre à mettre dans la construction d'une société qui soit plus accueillante. Nous qui sommes actifs dans le monde de l'entreprise, nous avons notre rôle à jouer, d'abord en tant qu'employeur, mais aussi en tant que citoyen, parent, peut-être enseignant,… », a précisé Xavier Deleval, président de l'ADIC, dans son introduction.

D'entrée de jeu, le ministre Cerexhe s'est inscrit dans le prolongement de l'interview donnée à *l'Entreprise et l'Homme* dans le numéro de décembre 2011, en commençant par rappeler que la Région bruxelloise est le premier bassin d'emplois du pays avec 714.000 personnes occupées, et qu'elle présente depuis 5 ans un taux de création d'emplois nettement supérieur à celui des deux autres Régions. Paradoxalement, le taux de chômage y reste plus élevé avec un peu plus de 20% de demandeurs d'emploi. Parmi les explications invoquées : l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail, le manque de qualifications et l'unilinguisme de nombreux demandeurs d'emploi, mais aussi l'explosion démographique à Bruxelles qui a vu sa population active augmenter de 20.000 personnes rien qu'en 2010.

## Pas d'emploi sans développement économique

Quelles ont été les actions menées par le Gouvernement bruxellois pour faire face à cette situation ? Benoît Cerexhe évoque un premier axe : le renforcement du développement économique de la Région. Il n'y a pas de création d'emplois sans développement économique et pas de déve-

loppement économique sans entrepreneur. Des secteurs économiques ont été identifiés comme étant créateurs d'emplois pour la main d'œuvre bruxelloise peu qualifiée : commerce, horeca, tourisme, construction, non marchand. Et d'autres secteurs ont été reconnus comme étant ceux dans lesquels demain la Région bruxelloise peut exceller : le secteur de la santé par exemple, avec une concentration de pôles universitaires (UCL, ULB et VUB) et 27 infrastructures hospitalières, ou encore celui des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Aujourd'hui, 35% de l'emploi dans le secteur des TIC en Belgique est concentré à Bruxelles. La Région bruxelloise a mis en place une série de programmes de soutien pour faire en sorte que le savoir, la recherche développée dans les universités puissent déboucher sur des créations d'emplois.

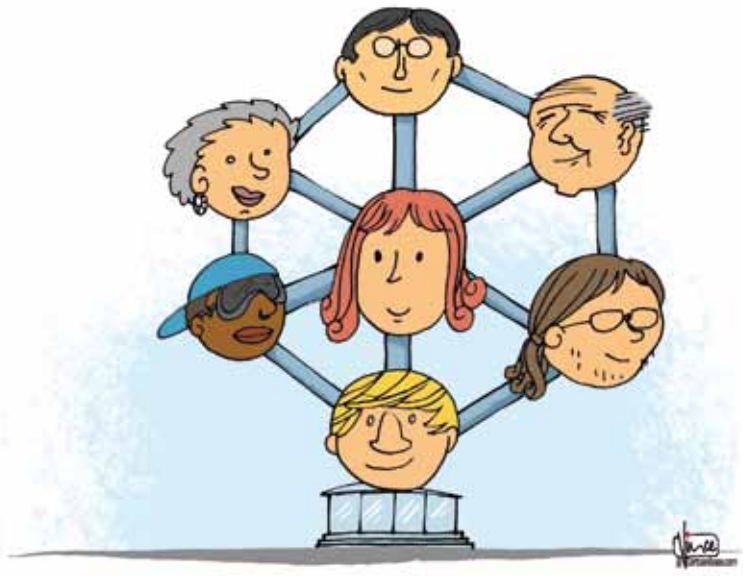

## Responsabiliser, encadrer et former les demandeurs d'emploi

Comment faire pour que les jeunes demandeurs d'emploi puissent avoir accès à ces emplois créés à Bruxelles ? B. Cerexhe rappelle plusieurs mesures.
*Une première mesure* vise à responsabiliser et encadrer les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans via un accompagnement obligatoire. Du personnel supplémentaire a été engagé au sein d'Actiris afin d'assurer à chaque jeune un accompagnement qualitatif individualisé, assuré par la même personne tout au long de son parcours. Le résultat est bien meilleur pour les jeunes qui s'insèrent dans ce processus.
*Une deuxième mesure* concerne la formation, et en premier lieu la formation en langues via les chèques langue, une série de collaborations en matière d'apprentissage des langues (COCOF, VDAB ...), des formations en langue orientées vers les métiers. Devant l'incapacité de notre enseignement à sortir des jeunes qui ont une bonne connaissance de l'autre langue nationale à l'issue de leur cursus scolaire, il faut, selon le ministre, généraliser l'enseignement par immersion.
A cela s'ajoute la formation dans une série de fonctions critiques où il y a pénurie de main d'œuvre : construction, horeca, logistique, TIC.
*Troisième mesure* : la coopération régionale, grâce à un accord signé avec le ministre flamand de l'Emploi sur la mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi. L'objectif est que, dans toute la zone autour de Bruxelles, où le taux de chômage n'est que de 5%, des emplois soient disponibles pour les Bruxellois. Dans plusieurs entreprises autour de l'aéroport, des emplois sont en effet vacants pour du personnel peu qualifié : chargement, déchargement d'avions, nettoyage, secteur de l'horeca... Grâce à cet accord, 12.000 Bruxellois ont trouvé du travail dans cette zone.
*Quatrième mesure* : la mobilisation et la motivation d'un certain nombre de demandeurs d'emploi qui n'ont jamais eu de contact avec le monde du travail, à travers une action de resocialisation. En partenariat avec le privé, la Région bruxelloise a créé des bureaux sociaux d'intérim, destinés aux personnes de moins de 30 ans, sans diplôme et qui ont plus de 2 ans de chômage. Ils y reçoivent un coaching très individualisé. Cela a permis de décrocher des centaines de milliers d'heures d'intérim pour les jeunes des quartiers défavorisés, et plusieurs centaines de contrats à durée indéterminée par la suite.
Enfin, *cinquième domaine d'action* : l'économie sociale, avec les initiatives locales de développement de l'emploi et les entreprises d'insertion. Elles offrent des emplois aux demandeurs d'emploi infraqualifiés et créent en même temps du lien social.

## Appel aux entreprises : plus de stages pour les jeunes

Le ministre, fervent défenseur des partenariats public-privé, a profité de la tribune qui lui était offerte pour lancer un appel aux entreprises. Il leur a demandé d'offrir plus de places de stage et des premières expériences professionnelles aux jeunes. Le premier pied à l'étrier pour un jeune est fondamental. Les pouvoirs publics doivent faire leur travail, mais si on veut éviter une explosion sociale, le secteur privé doit se mobiliser encore plus à leurs côtés. Il demande aussi aux patrons d'entreprise de bien réfléchir avant de se séparer de travailleurs plus âgés. Ce sont des hommes et des femmes d'expérience, dépositaires d'un savoir et d'un savoir-faire, d'une connaissance des réseaux et des marchés qui ne s'acquièrent qu'avec le temps et sur le terrain. Ils peuvent encore servir l'entreprise et coacher les plus jeunes et les moins expérimentés dans des formules de tutorat et de mentorat.
La recherche d'emploi, l'engagement professionnel exigent aujourd'hui une forte mobilisation des personnes. Le rôle du politique est de fournir les moyens de le faire par des incitants, des formations, des aides et des encadrements adéquats. La meilleure intégration se fait par l'emploi et le logement. Donner aux habitants de sa Région les moyens d'orienter leur existence, d'être des personnes responsables et des citoyens actifs qui participent à la construction collective, c'est le sens qu'il donne à son action. Mais il ajoute que c'est surtout une œuvre commune.

## Promotion de la diversité dans tous les registres

B. Cerexhe en vient ainsi au deuxième thème que les organisateurs de la rencontre ont souhaité voir développer : la promotion de la diversité. Plusieurs études ont été réalisées sur le sujet et le constat n'est plus à faire : la discrimination est un frein à l'emploi et le phénomène est malheureusement présent dans notre pays, comme dans d'autres pays voisins d'ailleurs, et hélas plus particulièrement à Bruxelles.
La lutte contre la discrimination sur le marché de l'emploi ne peut se faire qu'en travaillant directement avec les employeurs, en se confrontant avec la réalité de l'entreprise. Ce n'est pas en imposant des choses que l'on aboutira à des résultats mais par le dialogue et la concertation. La participation volontaire et déterminée des entreprises est donc essentielle. Pour les aider et les soutenir dans leurs démarches, la Région bruxelloise s'est d'abord dotée d'une ordonnance relative à la lutte contre la discrimination et à l'égalité de traitement en matière d'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ensuite, elle a créé le plan de diversité et le label diversité pour les entreprises désireuses de développer une politique d'entreprise d'égalité de traitement.
Concrètement, ces plans permettent à tout type d'entreprise de faire un état des lieux et ensuite de prévoir des actions qui s'orientent vers des publics ciblés en fonction de leur origine, leur âge, leur sexe, leur handicap ou leur scolarité et qui s'articulent autour des domaines d'intervention de leur choix tels que le recrutement, la gestion du personnel en place, la communication interne et le positionnement externe. Il s'agit donc bien de favoriser la participation au marché de l'emploi notamment des travailleurs d'origine étrangère, des travailleurs jeunes et plus âgés, des femmes et des personnes peu qualifiées dans une mesure proportionnelle à la composition de la population active. Actuellement, 56 plans ont été définitivement approuvés par le Comité de gestion d'Actiris. Cet encadrement de qualité offert aux entreprises est unique en Belgique, et d'autres pays européens nous l'envient.

## Des politiques de l'emploi plus adaptées aux réalités régionales

Benoît Cerexhe a ensuite abordé les nouvelles compétences transférées à la Région en matière d'emploi dans le cadre des dernières réformes institutionnelles.
Afin d'accroître le taux d'emploi, la réforme de l'Etat prévoit des transferts de compétences de l'État fédéral aux entités fédérées pour un montant d'environ 4,4 milliards d'euros. Ils concernent principalement :
1) le contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi pour assurer une répartition des tâches optimale entre le fédéral (Onem) et les offices régionaux de l'emploi (Forem, Actiris, VDAB) ;
2) l'activation des demandeurs d'emploi et les réductions du coût du travail pour les groupes cibles afin de permettre aux régions de définir librement une politique adaptée aux réalités de leur marché de l'emploi.
La réforme tend donc vers la réunion des compétences en matière d'accompagnement et de contrôle de la disponibilité. Le ministre bruxellois de l'Emploi se dit très satisfait. Les Régions auront ainsi des paquets de compétences plus homogènes et pourront mener des politiques plus efficaces. La Flandre pourra, si elle le veut, accentuer sa politique vers les chômeurs âgés, la Région bruxelloise pourra davantage s'orienter vers un public jeune avec les moyens budgétaires transférés.
Ce qui est aussi important pour le CDH, c'est que le droit du travail, la sécurité sociale ou la négociation sociale avec la norme salariale restent au niveau fédéral. Le parti humaniste s'est battu pour cela afin de sauvegarder la solidarité interpersonnelle à laquelle il est très attaché.

## Nous ne relèverons les défis que tous ensemble

Dans les années qui viennent, la dernière réforme de l'Etat sera mise en œuvre. Elle ouvre de nouvelles perspectives et offre de nouvelles possibilités d'agir de manière spécifique sur le marché de l'emploi bruxellois.
La Région bruxelloise sera progressivement refinancée à hauteur de près de 450 millions d'euros. Il faudra veiller à ce que ce refinancement, obtenu de haute lutte dans le cadre des accords institutionnels, soit bien effectif et qu'il en soit fait le meilleur usage. Il faudra chercher à ne pas saupoudrer cet argent mais à le concentrer sur un certain nombre de politiques et de besoins fondamentaux pour la population bruxelloise dont l'emploi et la formation.
Bruxelles devra par ailleurs faire face au boom démographique. Selon le démographe André Lambert, qui a réalisé une étude pour la Région bruxelloise, dans moins de dix ans, la population active aura augmenté de 240.000 personnes à Bruxelles, dont 156.000 auront entre 20 et 39 ans ! C'est dire assez que pour absorber ce flux, il faudra continuer à créer de l'emploi et faire en sorte que toutes ces personnes puissent être formées convenablement.
Le ministre a clôturé son intervention sur cette belle phrase de Jacques Delors : « Le modèle économique européen doit se fonder sur la concurrence qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit. »

# Le parrainage

## Un coup de pouce à la recherche d'emploi !

Initié par le Think Tank européen Pour la Solidarité (PLS)[1] en partenariat avec Decider's[2], sur la base d'expériences françaises, le projet de parrainage MentorU[3] émane d'une politique de mécénat de compétences des entreprises qui, loin de l'annuel Community Day, parie sur le long terme et propose un accompagnement de chercheurs/euses d'emploi bruxellois(e)s par des salarié(e)s volontaires.
Inscrit dans une politique globale de responsabilité sociétale, ce projet permet aux entreprises, en complète adéquation avec leurs valeurs, d'initier une action qui, simultanément, développe un sentiment d'appartenance à la Cité et crée des liens particuliers entre collaborateurs.
L'accompagnement des chercheurs d'emploi comprend au départ un soutien méthodologique à la recherche d'emploi (outils, méthode), une ouverture sur l'entreprise (codes, culture) et la construction d'un réseau professionnel. Très rapidement, lorsque la relation de confiance se développe entre les deux composants du binôme, le parrainage se transforme en un appui, une présence, une remise en confiance, un booster, un véritable « rythmeur » de la recherche d'emploi. « *Merci d'avoir été là.* » (N., après une procédure d'entretiens d'embauche). « *Rien n'est encore fait… vos conseils, vos soutiens, m'aident beaucoup.* » (E., après sa semaine d'essai et la signature d'un CDI).
Le binôme, validé par les deux personnes, bénéficie de l'encadrement de la structure de liaison (PLS) qui a pour vocation de trouver les acteurs du parrainage, de les réunir, de les préparer à collaborer, d'être à leur disposition, d'assurer le suivi des binômes ainsi que l'évaluation du projet au sein de chaque entreprise impliquée.
Au démarrage de chaque parrainage, les membres du binôme établissent ensemble un plan d'action. Celui-ci sert de référence pour évaluer l'état d'avancement des démarches et leurs résultats à chaque rencontre mensuelle (minimum) sur le lieu de travail du parrain/de la marraine.
Ces rencontres sont complétées par des contacts téléphoniques ou électroniques pour renforcer le sentiment d'engagement et avancer très concrètement dans le plan d'actions.

*Denis Stokkink, président de Pour la Solidarité, comment faites-vous pour convaincre les salariés de participer au projet de parrainage ?*

Après avoir convaincu le management de l'entreprise et informé les salariés de l'existence de ce projet, nous demandons aux candidats parrains/marraines de se déclarer volontaires et de motiver leur décision. Ces éléments d'information sont précieux pour optimaliser le « matching » entre les parrains/marraines et les chercheurs d'emploi.
Dès le départ, les entreprises ont répondu présentes avec enthousiasme et responsabilité. À ce jour, 8 entreprises ont intégré le projet et 5 à 11 salariés par entreprise ont entamé le parrainage. Le projet, dans sa phase pilote (prise en charge de 50 chercheurs d'emploi d'ici à juin 2012), est soutenu par le ministre bruxellois de l'Emploi, Benoît Cerexhe.

**Denis Stokkink**
Photo : Archives

*Comment rencontrez-vous les chercheurs d'emploi et imposez-vous des critères de sélection ?*

Pour la Solidarité bénéficie d'un réseau bruxellois de partenaires de l'insertion socioprofessionnelle, sur lequel nous nous appuyons pour rencontrer les chercheurs d'emploi. Comme pour les entreprises, nous insistons sur le caractère « volontaire » du parrainage. Nous avons présenté le projet à un certain nombre d'acteurs de terrain qui ont choisi ou pas d'y adhérer.
Nous travaillons essentiellement avec les Missions locales de Schaerbeek, de Saint-Josse, de Forest, avec les centres de formation CEFAID, CENFORGIL, CF2000. Nous bénéficions d'une très riche collaboration avec l'Espace Ressources Emploi d'Actiris Anspach et avons des liens privilégiés avec l'ALE d'Ixelles.
Nos critères de sélection sont simples : être en recherche active d'emploi, avoir un projet professionnel et surtout AVOIR ENVIE D'ÊTRE PARRAINÉ !

1. *www.pourlasolidarite.eu*
2. *Conseil corporate en enjeux stratégiques hors core business des entreprises.*
3. *www.mentorU.be*

# Ras le bol ou paraboles

Original et plutôt déroutant, *Ras le bol ou paraboles*[1] est un recueil de quinze histoires courtes de Matthieu l'Evangéliste. Son auteur, Jean Mossoux, nous le présente.

**Jean Mossoux**
Photo : Archives

« *Ce livre est une balade ludo-profane dans Matthieu, un des plus grands supporters de l'esprit d'entreprendre. Oui, vraiment car les librairies sont pleines de réflexions spirituelles trop souvent lues par un même cercle de personnes convaincues. Or, les entrepreneurs qui fondent notre activité économique sont bien présents et sont d'éloquents représentants de l'audace d'entreprendre. Le titre et l'intrigue de Ras le bol ou paraboles ricochent comme une balle de squash. Le ludique est un défi majeur* », explique Jean Mossoux consultant en entreprises, animateur d'ateliers et de cours universitaires.

« *J'adore les idées qui libèrent la pensée en enracinant l'action vers un horizon 2022 plus durable* », ajoute-t-il.

A côté d'artistes tels que U2, Yannick Noah, Jean-Jacques Goldman, les Enfoirés, Jacques Brel,... dont les chansons actualisent les paraboles, six religieux ont nourri le fond du livre, des personnes qui engagent leur vie dans le sillage de Matthieu : Mark Butaye, Dominique Collin, Stef Penze, dominicains, Benjamin Kabongo, Didier Van Hecke, franciscains et Edouard Herr, jésuite.

« *Dans le respect de la liberté de chacun, leurs convictions claires appellent l'estime et l'affection. Elles invitent à approfondir nos racines* », conclut J. Mossoux.

**B.D.W.**

1. *Publié par Avant-Propos, l'ouvrage sera disponible à l'ADIC ou dans votre librairie à partir de mai prochain.*

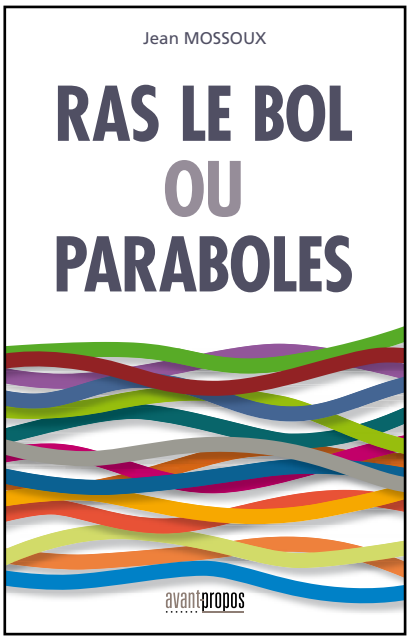


**Témoignages**

**Philippe Tournay**, patron de PME
Pourquoi lire le livre ? Parce qu'on est patron ou qu'on a envie de l'être. Et parce qu'on cherche de l'inspiration. Patron, c'est deux choses : avoir un projet et être un guide. En quoi les écrits de Matthieu peuvent-ils aider relativement à ce binôme projet/guide ? Au-delà des bouquins de management, tentatives souvent lourdes de théorisation et de formatage, c'est le côté expérience humaine qui me plaît ici. Jésus a-t-il eu un projet et a-t-il été un guide ? Une expérience hors norme ? Matthieu peut probablement nous donner quelques idées. 15 textes qui vont relater une expérience profondément humaine, qui vont me parler du fondamental de l'expérience, de la relation à l'autre, qui vont mettre les contingences en perspectives historiques. 2000 ans, c'est 80 générations de patrons confrontés aux mêmes problèmes.

**Adrien Stordeur**, étudiant en gestion à Paris
On ressent aussi l'énergie des écrits de Matthieu qui est amplifiée et canalisée vers l'action, l'entrepreneuriat grâce aux commentaires. Lire ce texte donne envie de se lancer ! Le travail d'actualisation marche bien et est très parlant, tout comme la personnalisation et l'histoire dans l'histoire.

Si vous voulez en savoir plus, l'ADIC organise, le 24 mai 2012, une conférence à l'UOPC (Auderghem) au cours de laquelle Jean Mossoux, en dialogue avec des lecteurs, présentera son nouveau livre.

ACTUALITÉ

# Du management à la gestion des risques psychosociaux

Bénéficier d'un conseil ou d'une formation en management prenant en compte la gestion des risques psychosociaux, c'est désormais possible ! Le CESI et OneManagement se sont, en effet, récemment unis pour offrir à leurs clients des services intégrant ces aspects non contradictoires de la vie au travail.

**Marianne VANHECKE**

On ne présente plus le CESI. Ce Service externe de prévention et de protection au travail, né à l'initiative de l'ADIC voici plus de quarante ans, s'est depuis longtemps taillé une réputation solide en matière de prévention des risques médicaux et chimiques, des accidents du travail, mais aussi du stress, du harcèlement, de l'alcoolisme ou de l'absentéisme.
Moins connu sans doute est OneManagement. Née il y a près de vingt ans à l'initiative du psychosociologue Pascal Denhaerinck et du sociologue néerlandophone Leo Tilmans, l'entreprise se voue à la formation et au conseil, au team building et au coaching individuel.

## Mouiller le maillot

*Pascal Denhaerinck* : Les formations d'OneManagement touchent essentiellement à la gestion des services, aux relations de travail, à l'efficacité personnelle… On est à la jonction entre l'organisation du travail pure et dure et l'harmonisation des relations entre les travailleurs à tous niveaux hiérarchiques. Aux cours théoriques, nous préférons les ateliers, avec des phases de réflexion, d'exercices pratiques, de mises en situation… Nous utilisons fréquemment le HBDI (Herrmann Brain Dominance Instrument). En favorisant la compréhension de la façon dont raisonne chacun des membres d'un groupe, y compris soi-même, cet outil fluidifie la collaboration et permet à chacun d'identifier ses perceptions et celles de ses collègues ainsi que les filtres, accents et sensibilités dans la collaboration. Nous sommes très actifs dans les secteurs hospitalier et mutualiste, mais aussi les banques ou la grande distribution.

*E&H. : Vous faites également du conseil.*

*P.D.* : Dans ce cas, le conseil d'administration ou le comité de direction nous demande de poser un diagnostic sur le fonctionnement de certains services. Nous abordons des problématiques de gouvernance, d'organisation du travail, de structures, d'organigramme, de description de fonctions, etc., avant de formuler des recommandations. Pour ce faire, nous ne nous limitons pas à une analyse théorique : nous intervenons directement dans les services. Nos collaborateurs font de l'animation dans les équipes qui doivent revoir leur mode de fonctionnement, retravailler leur organisation du travail… Le bon consultant mouille son maillot, retrousse les manches, s'implique. Même s'il est clair qu'on n'a pas la même philosophie de travail dans les mondes hospitalier et bancaire, les problèmes rencontrés ne sont jamais totalement différents les uns des autres. Néanmoins, il est important de connaître les particularismes et la sensibilité du secteur dans lequel on intervient pour pouvoir faire des propositions qui ont des chances d'être appliquées. La responsabilité finale reste, en effet, aux mains de la ligne hiérarchique. Nous avons conscience d'être éphémères. Cela implique qu'on ne peut pas faire de dégâts. Quand nous partons, les gens restent. La situation doit toujours être meilleure à notre départ qu'à notre arrivée. Si nous avons mis le doigt sur des difficultés sans les résoudre, nous avons un vrai problème !

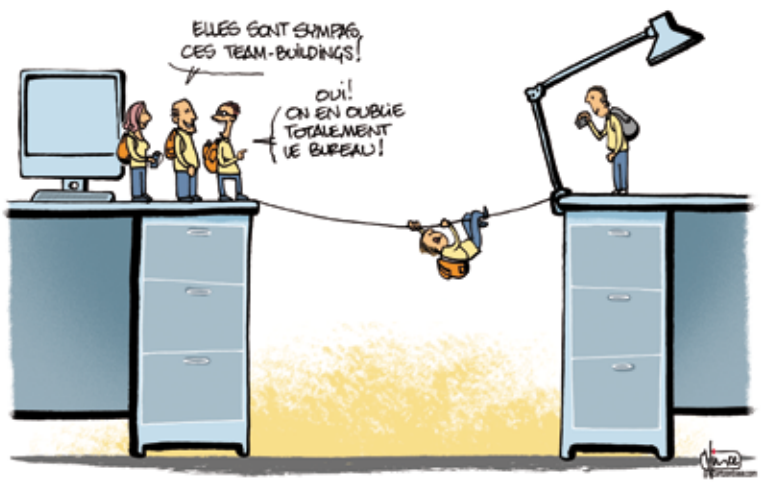


## Bienvenue à bord !

*E&H. : En quoi consiste le coaching individuel ?*

*P.D.* : Nos trajets de coaching se situent toujours dans le cadre du travail. Nous ne faisons pas de coaching de développement personnel (life coaching) mais bien du business coaching, à la demande du management ou à l'initiative individuelle d'un cadre. Au début, nous visions la résolution de problèmes : des cadres qui dysfonctionnent ou qui rencontrent des difficultés. Ces dernières années, nous avons en outre développé une approche « Bienvenue à bord » qui consiste à dire

: « Plutôt que de faire du coaching au moment où ça ne va plus, pourquoi n'essaierait-on pas plutôt de travailler préventivement, en accompagnant des gens qui arrivent dans l'organisation ou l'entreprise ? » Et ça marche ! La dimension individuelle permet, en effet, de travailler de façon très personnalisée, presque intime, sur la façon dont la personne vit son entrée en fonction. C'est important que le coach soit très flexible dans son accompagnement, qu'il s'adapte à la situation et à la personne.

*E& H. : Le team building, enfin !*

*P.D.* : Il arrive des moments où une équipe a besoin de se mettre au vert pour réfléchir à ses modes de fonctionnement. Le but du jeu est que les membres de l'équipe apprennent à se connaître, à se comprendre et, surtout, à fonctionner ensemble, qu'ils prennent conscience de leurs complémentarités. Ainsi, les différences se muent-elles en enrichissements. Les exercices et activités tournent donc toujours autour du boulot. Le HBDI nous aide énormément dans cette phase. Ce sont des séjours résidentiels très exigeants. Il y a du rythme et des moments conviviaux, bien sûr, mais ça débouche toujours sur du travail. Et pour accueillir les participants, nous disposons de notre propre centre de formation à Hamme-Mille : la One-House, dont nous pouvons aussi louer les locaux pour des activités qui nous sont extérieures.

*E&H. : Vos interventions varient donc d'une organisation à l'autre. Selon quels critères ?*

*P.D.* : Selon la demande, bien sûr, et la taille de l'entreprise. Il arrive qu'on nous demande des formations de deux jours sur un thème précis, par exemple la prise de parole en public, parce que les managers ont identifié un besoin à ce niveau. Plus souvent, nos clients arrivent avec une problématique plus large, de perte de rentabilité par exemple ou de difficulté à mobiliser les troupes autour d'un projet de changement. A charge pour nous de la traduire dans une démarche. Après diagnostic, nous établissons alors un plan global de développement des compétences, s'étalant sur 30, 40 ou 50 jours, par cycles de dix ou douze jours sur deux ans. Une telle démarche inclut du conseil, de la formation, du coaching individuel, etc. Chaque cas est spécifique. ■

## Des formations intégrées CESI-OneManagement

Fin 2011, OneManagement intégrait le groupe CESI. Comment et, surtout, pour quoi faire ?

*« A l'origine, le CESI était un client comme un autre, commente Pascal Denhaerinck. Or, au fil du temps, nous nous sommes rendu compte que nous sommes très complémentaires. Souvent, les équipes du CESI étaient passées avant nous dans une organisation. Nous arrivions parce que, suite au diagnostic du CESI, les dirigeants avaient décidé de mener telle ou telle intervention. Nous avons pris conscience que, d'un côté, le manager apprenait avec nous à penser son organisation du travail, à trouver les bonnes attitudes, à répartir les tâches et à gérer son équipe, alors que, de l'autre, le CESI lui disait : « Attention ! Vous ne travaillez pas dans n'importe quel contexte : il y a une législation, des outils qui permettent de mesurer la charge de travail, le risque de stress, de harcèlement,… » Et le manager devait faire la synthèse tout seul. Ça n'allait pas ! D'où l'idée de proposer des produits intégrés ! »*

Ajoutons que les deux sociétés possédaient non seulement une expertise commune dans divers secteurs, notamment hospitalier et non marchand, mais aussi une philosophie de travail comparable sur le terrain. Enfin, les deux entreprises se trouvaient à un tournant de leur existence. D'une part, OneManagement avait un important potentiel à développer dans le domaine du psychosocial mais, pour ce faire, devait alourdir son organisation. D'autre part, le CESI souhaitait s'inscrire dans une démarche plus intégrée d'analyse suivie d'un accompagnement, tout en prenant sa place dans le paysage néerlandophone où OneManagement a déjà un pied.

## Un produit-phare : la lutte contre l'absentéisme

*« Nous étions bien placés pour faire l'analyse la plus complète possible des complémentarités et déterminer les possibilités de développement mutuel. Il en est ressorti une intégration de OneManagement dans le groupe CESI avec deux entités juridiques différentes. Cela signifie que chacun continue à proposer ses activités existantes, mais que nous développons certaines approches croisées. Notamment des formations au management (le rôle du cadre, l'organisation du travail, le leadership, la délégation, les entretiens, la conduite de réunion, la gestion de conflits, l'influence efficace…) au cours desquelles un spécialiste du CESI assure les problématiques légales et de gestion de la charge psycho-sociale ».*

Par ailleurs, en matière de conseil, les deux sociétés aborderont désormais certaines problématiques en commun.

*« Si un client arrive avec un problème d'absentéisme, on pourra lui proposer une approche mêlant l'évaluation du phénomène en question au départ d'outils du CESI avant de faire intervenir des formateurs OneManagement qui outilleront les managers pour répondre au phénomène sur le terrain. Il est d'ores et déjà clair que l'absentéisme va devenir un produit-phare de notre offre commune ».*

Jean Kockerols
Photo : Charles Declercq

# La réaffectation des églises : un sujet douloureux

Faut-il oui ou non réaffecter et donc désacraliser certaines de nos églises ? La régression de la pratique dominicale est-elle en cause ? Les projets pour l'Eglise Sainte-Catherine à Bruxelles ont ravivé les passions.

**Brigitte DE WOLF-CAMBIER**

La réaffectation des églises fait à nouveau la une des media. Les pouvoirs publics cherchant à assainir leurs finances, rechignent à combler les déficits et à se lancer dans des programmes ambitieux de restauration d'églises.

« L'affectation des lieux de culte est une question très complexe. Elle concerne tant le droit civil que le droit canon. Elle nécessite une analyse très fine et différenciée selon que l'église se situe en ville ou à la campagne, dans un centre urbain ou en périphérie », explique Mgr Jean Kockerols, évêque auxiliaire de Malines-Bruxelles. « Ce serait toutefois une erreur de ramener le débat au seul problème de la pratique dominicale, même si la vitalité de la communauté locale est un des premiers critères de discernement ». Pour de nombreuses personnes qui ne sont pas pratiquantes, les églises ont une valeur de référence à des moments importants de leur vie : mariage, baptême, funérailles. Bien qu'elles ne fréquentent pas régulièrement ces lieux de culte, elles y sont attachées. « La fonction d'une église est plus large, plus globale. Elle fait partie du paysage. Elle se situe au centre d'un quartier ou d'un village. Les cloches rythment les journées. Elle est un repère qui rassure, » poursuit Mgr Kockerols.

## Des autorités publiques proactives

En cette période de crise toutefois, les pouvoirs publics cherchant à réduire drastiquement leurs budgets, interpellent les autorités religieuses.

La Flandre s'est montrée particulièrement proactive. Le ministre flamand Geert Bourgeois a demandé à l'Eglise catholique de recenser les lieux de culte et de lui préciser l'affectation qu'elle comptait leur donner d'ici juin 2013.

Le gouvernement bruxellois n'a pas encore fixé de quota mais y réfléchit. Quant au gouvernement wallon, il ne devrait tarder à définir des priorités.

« La question est de savoir quel est le projet de l'Eglise dans ce nouveau contexte sociétal, économique et financier et face à une pratique en déclin au sein d'une civilisation où la religion catholique n'exerce plus une place dominante. Quel projet pastoral défend-on ? Un projet radical de désacralisation en masse ? Ou un regroupement des paroisses ou encore un projet intermédiaire comme par exemple celui que nous avons soutenu, il y a sept ans, à Uccle Sud en réunissant les paroisses St Pierre, St Marc, St Paul, Précieux Sang, Notre

Dame de la Consolation au sein de l'unité pastorale Boetendael tout en leur laissant (encore) une certaine autonomie. »

## Réaffecter ou désacraliser

La première option possible est de réaffecter l'église à un culte chrétien non catholique. Celle-ci a été envisagée par exemple pour une église à Molenbeek (Ste Marie Médiatrice) qui est désormais réservée au culte serbe-orthodoxe.

« Personnellement, étant donné le rôle symbolique de l'Eglise, je plaide, dans la mesure du possible, pour des réaffectations partielles », poursuit Mgr Kockerols.

Troisième option : la désacralisation entière de l'église. Le droit canon précise que la hiérarchie doit donner son accord pour toute désacralisation. Selon le canon 1222 du code de droit canon, un décret est nécessaire pour que le lieu ne soit plus affecté au culte catholique mais à un usage « profane qui ne soit pas inconvenant », toute une question d'interprétation !

Aux Pays-Bas, catholiques et protestants, depuis la fin des années 70 ont procédé à la réaffectation d'un millier d'églises, avec du côté protestant, des réaffectations particulièrement audacieuses (cafés, …). Cela ne serait pas possible côté catholique. D'après le Cardinal Eijck, un autre millier d'églises devraient suivre. En Allemagne, quelque 1.500 églises sur 4.500 ont été désaffectées.

« Loin de moi l'idée de pousser à une réaffectation massive, mais il faut prendre ses responsabilités et faire preuve d'un véritable esprit civique, quand bien même la Loi prévoit que les pouvoirs publics comblent les déficits des Fabriques d'église. »

« Dans le cas de l'Eglise Sainte-Catherine, nous regrettons que des personnes aient lancé des pétitions sans être venues nous voir au préalable. Mais peut-être n'avons-nous pas assez communiqué, je l'admets. Cette question est douloureuse tout autant pour les paroissiens que pour l'Eglise, mais il y a des choix pastoraux qui ne feront jamais l'unanimité », conclut Mgr Kockerols. ■

**Eglise St Hubert à Boitsfort : désacralisation partielle**

Le 26 décembre 2011, l'archevêque André Joseph Léonard marquait son accord pour une désacralisation de la nef de cette église. Le projet d'aménagement prévoit la construction de logements et le maintien du lieu de culte dans l'abside. La croisée du transept suit cette même optique. C'est un coût trop élevé (plus de 5 millions d'euros) qui a amené la commune de Watermael-Boitsfort à renoncer à rénover ce lieu de culte catholique.

**Eglise Ste Catherine : la réaffectation qui fâche !**

La fermeture définitive de cette église du « Vismet » est intervenue le 31 décembre 2011. Le décret de désacralisation doit être confirmé par Mgr Léonard. Les Amis de Sainte-Catherine n'en démordent pas. Ils poursuivent la bataille pour la préservation du caractère religieux de l'édifice pour laquelle la Ville de Bruxelles envisage une réaffectation en une halle commerciale de fruits et de légumes. Quelque 7.800 signatures ont été recueillies contre la désacralisation de l'église. L'asbl souhaite que Ste Catherine devienne un centre spirituel et culturel œcuménique.

**Maastricht : Librairie Selexyz : reconversion de l'église Notre-Dame** *(à droite)*
Chef d'œuvre architectural du 13ème siècle, cette église dominicaine de Maastricht a été reconvertie, en 2006, en une librairie et un café proposant de multiples activités culturelles. Quelque 800.000 personnes sont accueillies, chaque année, dans ce lieu considéré comme une des vingt plus belles librairies au monde. Particularité : une peinture murale restaurée racontant la vie de Thomas d'Aquin.

Photo : Etienne van Sloen

**Patershof : autre affectation, patrimoine préservé** *(à gauche)*
Le Martin's Patershof est un des projets les plus audacieux des Martin's Hotels. L'église des Frères Mineurs, un édifice datant du XIXème siècle au cœur du centre historique de Malines a été transformé en un hôtel 4 étoiles de 56 chambres réparties sur 5 étages. Cette rénovation a été effectuée dans le respect de ce lieu chargé d'histoire.

## Quel avenir pour le patrimoine religieux en Belgique francophone ?

Le 8 février 2012, La Tiare et l'Amandier organisaient à Louvain-la-Neuve un débat sur l'avenir du patrimoine religieux en Belgique francophone. Participaient notamment à ce événement, le vicaire épiscopal Raphaël Collinet, Frédéric Moens, sociologue, professeur à l'UCL-Mons, Pierre-Yves Kairis, historien de l'art et professeur à l'IRPA et Thomas Coomans de Brachène, professeur à la KU Leuven, département architecture, urbanisme & planning et membre du Raymond Lemaire International Centre for Conservation. Le Prof. Coomans estime que le patrimoine immobilier religieux peut être réaffecté de cinq manières :

- La **destruction** d'une église, édifice à haute signification symbolique et valeur culturelle. Elle constitue une perte patrimoniale et identitaire irrémédiable pour la société. « C'est un phénomène comparable à un deuil. Ce deuil patrimonial va prendre un certain temps. La place St Lambert, lieu emblématique par excellence à Liège, abritait une cathédrale qui avait donné naissance à une ville. Depuis la disparition, elle reste un espace difficile à occuper à la fois physiquement mais aussi dans la mémoire collective de ses habitants au point qu'un philosophe a parlé dans le cas de Liège, d'un « trou de mémoire ».
- La **réaffectation de bâtiments**, y compris d'églises, n'est pas un problème neuf mais cette question se double aujourd'hui d'une nouvelle question qui est celle des défis posés par le développement durable.
- La **valeur d'usage**. De nombreux lieux de culte dont la valeur patrimoniale est aujourd'hui reconnue ne doivent leur existence qu'à des réaffectations. C'est le cas du Mont St Michel et de l'abbaye de Fontenay, toutes deux inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco, qui ont été réaffectées l'une en prison, l'autre en papeterie.
- Les **notions de communautés et d'intérêt public**. L'usage public à caractère socioculturel d'un lieu de culte désaffecté est préférable à sa privatisation. En effet, dans certains pays : Québec, Pays-Bas, … qui ont expérimenté ce phénomène, la privatisation d'édifices publics provoque un autre rapport à l'environnement et à la communautés et une perte de sens.
- **La patrimonialisation & la participation**. Les usages partagés, « de proximité », y compris religieux, sont porteurs d'avenir. Un édifice est divisé selon sa morphologie et en fonction des besoins du lieu, du quartier, de la ville ou du village. Ce choix permet de voir comment ces besoins peuvent être satisfaits à travers un bâtiment qui va jouer un rôle central autour d'une communauté urbaine ou rurale.

**www.futurereligioushertitage.eu**
**www.latiare.be**
**www.kapamandier.be**

# La précarité forcée ou la simplicité volontaire : Faut-il choisir ?

**André DELBOSSE**
**ADIC Charleroi**

On peut constater la précarité pour un nombre de personnes devenu important dans nos pays. Ce résultat est-il lié systémiquement à notre système capitaliste ? En est-il une conséquence inévitable ?
Dans ce cas faut-il forcément s'en accommoder et le compenser par des aides sociales plus ou moins efficaces et plus ou moins humiliantes ?
Au contraire faut-il modifier le système en profondeur ou plus radicalement faut-il en sortir pour mettre en œuvre un autre modèle de gestion sociétale ?
Quel autre modèle pourrait mieux garantir la justice sociale et le bien-être du plus grand nombre y compris celui des générations futures ?
Réduire la consommation et vivre plus « simplement » pourrait-il y suffire ?
Bien des experts traitent de ces questions et proposent des pistes pour progresser. Mais en tant que simple citoyen nous pouvons et devons participer à cette recherche et en débattre.
Très modestement je ferai deux observations.

## L'égoïsme, obstacle irréductible?

L'expérience porte à penser que quel que soit le modèle de gestion sociétale, l'avènement du bien-être pour tous ne pourra se réaliser sans un développement considérable du sens de la justice et un combat éducatif contre l'égoïsme.
Tous les citoyens-électeurs et les responsables politiques élus par eux auront alors la capacité de prendre ensemble les meilleures décisions.
Certes, l'égoïsme ne peut disparaître complètement mais il peut être conscientisé, réfléchi, humanisé en faisant place davantage au sens du bien commun et au sens des responsabilités individuelles et collectives.
Œuvrer dans cette voie est essentiellement le rôle de l'éducation, de la coéducation et de l'éducation mutuelle au sens le plus large, en famille, à l'école, à l'université, dans les mouvements de jeunesse, dans tous les lieux de formation et de délibération démocratique. Il y a là un travail pédagogique considérable à poursuivre en priorité car il permet de poser les fondations indispensables à l'édification d'une société plus juste. Bien sûr, ce discours n'est pas nouveau mais qu'en est-il en pratique ?
Manifestement, c'est insatisfaisant ! Il nous revient à tous de faire mieux...

## L'emploi, idéal inaccessible? Ringard?

Il apparait clairement que l'accès, pour tous ceux qui en sont capables, à un travail et à une juste rémunération permettrait de résoudre une grande partie du problème de la pauvreté et aussi de bien d'autres problèmes de société. Certains disent que c'est impossible, qu'il n'y a plus de travail pour tous. Pour d'autres, c'est la « valeur travail » qui a perdu son sens.
Je ne partage pas ces idées.
Au contraire, je pense qu'il y a tant de choses à faire dans le monde qu'une distribution du travail est tout à fait possible et qu'il y en a pour tous les talents et compétences de tous les niveaux : c'est une question d'organisation et de volonté politique collectives.
Mais justement, en ces temps difficiles, les principaux partis politiques ont mis cet objectif « emploi » à leur programme et déclarent en faire une priorité !
Malheureusement, si on se réfère au passé récent, on peut avoir les plus grandes craintes à cet égard car voici un quart de siècle que ces mêmes partis s'engagent à restaurer l'emploi dans nos régions sans succès significatif. De nombreux dispositifs d'aides à l'emploi et de réduction du chômage ont été créés sans produire les résultats attendus.
Quelles que soient les explications données à cet échec, il porte à considérer que l'objectif de mise au travail de plusieurs centaines de milliers de personnes dans notre pays au cours des toutes prochaines années ne pourra pas être atteint si on continue à faire toujours « plus de la même chose » c'est-à-dire si on poursuit les mêmes politiques et les mêmes stratégies qui se sont révélées inefficaces.
Le problème est complexe et il n'est pas aisé d'y apporter les bonnes réponses.
Néanmoins, pour atteindre le plein emploi, il faut absolument modifier la politique de l'emploi et l'organisation du marché du travail, mais c'est surtout au niveau des principes et des valeurs qu'il faut changer en posant comme impératif le droit « effectif » au travail de tout citoyen de la même manière que le droit à l'éducation.
C'est là une condition nécessaire pour assurer effectivement à chaque individu les libertés fondamentales et l'accès aux biens premiers sociaux au sens Rawlsien.
Travailler est un droit mais c'est aussi un devoir et l'organisation sociétale doit permettre à chacun de l'accom-

plir dignement. Il ne s'agit pas de dire à un jeune diplômé « tu auras du travail si le système le permet » mais plutôt de concevoir un système qui permette à ce jeune de travailler !
Il s'agit d'organiser le marché du travail en respectant non seulement le droit de propriété des propriétaires (capitalistes) « fournisseurs » d'emplois mais aussi le même droit des travailleurs (salariés) « demandeurs » d'emploi.
Il s'agit de réduire la rigidité de la liaison entre capital financier et travail.
Là où l'on parle de flexibilité du travail, il faut aussi réclamer la flexibilité du capital. Là où l'on parle du coût du travail, il faut aussi parler des coûts du non-travail. Là où l'on parle de pénurie d'emplois, il faut aussi parler de tous les besoins importants non satisfaits dans la société.

*Est-il opportun de nous organiser pour que tout être humain puisse avoir accès au travail ou bien renonçons-nous à ce projet ?*

## Une révolution copernicienne ?

Peut-être, mais il y a bien assez d'experts en toutes disciplines dans nos pays pour proposer les changements les plus adéquats. Nous devons avoir la volonté et le courage de les mettre en application.
Il s'agit de questionner le projet de notre société : que voulons-nous bâtir ensemble ? Est-il opportun de nous organiser pour que tout être humain puisse avoir accès au travail ou bien renonçons-nous à ce projet ? Cette interrogation constituait le thème central de la revue Projet n° 259 : « Le travail en reconversion », sept. 1999.
Quelle est notre réponse aujourd'hui ? Certes, faire progresser la justice sociale n'est pas facile mais entre l'utopie et le fatalisme il y a un large espace pour l'intelligence et la générosité, c'est-à-dire pour la justice.

**Inscrivez votre histoire dans celle de nos enfants. Le legs en duo… la bonne décision !**

Le sort des enfants d'Amérique latine et d'Haïti vous interpelle ? Vous souhaitez laisser une trace indélébile de votre vie en offrant un avenir à des enfants orphelins ou abandonnés ? Vous n'avez pas d'héritiers en ligne directe… et les droits de succession élevés pour vos proches vous inquiètent ?

**Le legs en duo vous permet de réduire fortement les droits de succession de vos héritiers. En même temps, vous tendez la main aux milliers d'enfants recueillis par la Fondation Nos Petits Orphelins.**

**Plus le montant légué est important et plus le lien de parenté est éloigné ou inexistant, plus grand sera l'avantage d'un legs en duo en faveur de la Fondation Nos Petits Orphelins pour vous et vos héritiers!**

**Exemple : vous habitez en Wallonie et votre seul héritier est votre neveu. Le montant de votre succession est estimé à 200 000 €.**

➔ **Scénario 1 : sans legs en duo**
Votre neveu recevra **un montant net de 100 625 €** et paiera 99 375 € de droits de succession.

➔ **Scénario 2 : avec un legs en duo**
Vous décidez de léguer **un montant net de 120 000 €** à votre neveu. A la Fondation Nos Petits Orphelins, vous léguez 80 000 € moyennant paiement des droits de succession sur l'ensemble de l'héritage. La Fondation Nos Petits Orphelins prendra en charge 57 225 €* de droits de succession et disposera d'un montant net de 22 775 € pour soutenir le projet de votre choix en faveur de nos enfants.

*(*) 57 225 € = 51 625 € ( 25 à 55% sur 120 000 € en fonction des tranches d'imposition en vigueur en 2011 en Wallonie) + 5 600 € (= droits de succession de 7% sur les 80 000 €)*

**Plus d'informations ?** Contactez Nicole Boschaert, Directeur de la Fondation Nos Petits Orphelins
Tél. : 02/721.64.61 • e-mail : info@nphbelgium.org. • Brochure détaillée disponible sur demande.

*Fondation* **NOS PETITS ORPHELINS • www.orphelins.be**
**IBAN BE74 431 7173381 07** (KREDBEBB)

# Les catholiques belges et la franc-maçonnerie

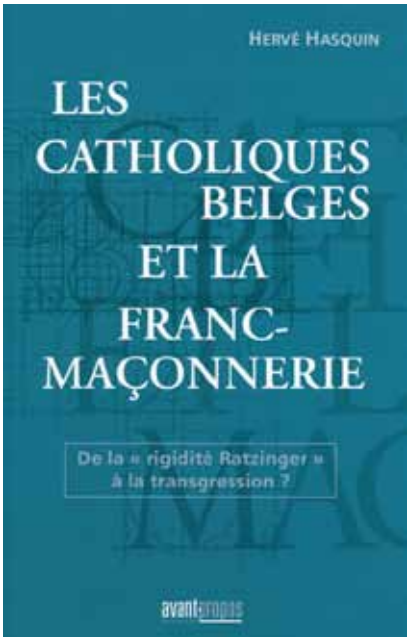


**Jacques ZEEGERS**

• *Les catholiques belges et la franc-maçonnerie. De la «rigidité Ratzinger» à la transgression*, Hervé Hasquin (Avant-Propos, 2011).

L'histoire politique de la Belgique est marquée depuis l'indépendance par une fracture très nette entre catholiques et francs-maçons. D'où l'intérêt de cet ouvrage qui nous livre un panorama de cette fracture depuis la naissance de la franc-maçonnerie au 18ème siècle jusqu'à nos jours. Même si cette fracture n'est plus actuellement aussi visible que par le passé, il en reste plus qu'une trace aujourd'hui. L'intérêt de cet ouvrage très documenté n'est donc pas seulement historique.

Dès le 18ème siècle, l'Église s'est opposée à la franc-maçonnerie tant pour des raisons de fond que de circonstances. Elle lui reprochait le secret dont s'entouraient les maçons, qui ne pouvait que donner libre cours aux théories du complot ; les rites qui paraissaient faire concurrence à la liturgie n'étaient pas non plus de nature à plaire à l'Église ; enfin la prétention à assurer la « perfection de l'homme » hors de l'Église et par la seule raison était difficilement acceptable pour les religieux de l'époque.

Cela n'a pourtant pas empêché l'adhésion de nombreux catholiques à la franc-maçonnerie, parmi lesquels l'évêque de Liège en personne, François Charles de Velbrück (1719-1784). Il faut dire qu'à cette époque les premiers interdits pontificaux étaient peu connus dans nos pays. Par ailleurs, la franc-maçonnerie était anticléricale (contre la domination des clercs et de l'Église) mais non pas antireligieuse puisqu'elle faisait référence à la divinité sous le vocable de « Grand Architecte ».

En Belgique, la fracture est apparue quelques années à peine après l'indépendance, notamment lors de la fondation de l'Université libre de Bruxelles. Le fondateur de l'ULB, Théodore Verhaegen, qui paradoxalement était maçon mais aussi catholique pratiquant, ne cachait pas qu'il s'agissait de faire contrepoids à l'Université catholique de Louvain. Cet épisode a braqué les évêques belges. En 1837, le Cardinal Sterckx a notamment publié une lettre pastorale condamnant vigoureusement la franc-maçonnerie. A cette époque, l'Église romaine s'inquiétait des progrès de la pensée libérale et multipliait les condamnations à son égard. Les excès de la Révolution française étaient encore dans toutes les mémoires. Les francs-maçons n'étaient pas les seuls à propager ces idées, mais ils y ont largement contribué.

Petit à petit, d'anticléricale, la franc-maçonnerie est devenue antireligieuse dans notre pays. Sur le plan politique, l'osmose entre le parti libéral et la franc-maçonnerie était plus qu'étroite, même si certains auraient souhaité que les loges se tiennent à l'écart de la vie politique. L'antagonisme avec le monde chrétien s'est cristallisé sur la question scolaire. Le parti libéral et plus tard aussi le parti ouvrier suivi par le parti socialiste supportaient difficilement la mainmise de l'Église sur l'enseignement et ont cherché par tous les moyens à l'enrayer. Il aura fallu attendre le Pacte scolaire de 1959 pour mettre fin à cette « guerre scolaire » (mais pas nécessairement à toutes les inégalités entre les enseignements libre et officiel).

En reconnaissant explicitement la liberté religieuse au nom de la liberté de conscience, le Concile Vatican II a constitué un grand tournant. Il s'agissait d'un virage à 180 degrés par rapport aux sévères condamnations de certains aspects du libéralisme proférées par les papes du 19ème siècle. Certains en ont émis l'espoir d'une certaine pacification entre l'Église et la franc-maçonnerie. L'Église a toutefois maintenu ses positions. Certes, en janvier 1983, le droit canon a été modifié. Le canon 2335, qui prévoyait l'excommunication automatique des membres d'une loge, a été remplacé par un texte plus édulcoré, le nouveau canon 1334 : « Quiconque adhère à une association qui complote contre l'Église sera puni d'une juste peine ; mais quiconque soutient ou dirige une telle association sera puni d'interdit ».

La franc-maçonnerie n'était donc plus nommément citée. Mais en octobre de la même année, une déclaration de la Congrégation pour la doctrine de la foi, présidée à l'époque par le Cardinal Ratzinger, futur Benoît XVI, a précisé que l'appartenance à la franc-maçonnerie restait une faute grave interdisant l'accès à la Sainte communion.

Les espoirs de réconciliation, encouragés par les déclarations de certains prélats après Vatican II, ont donc été déçus. Mais pour en revenir à la Belgique, Hervé Hasquin fait lui-même remarquer que les parlementaires maçons furent unanimes dans leur approbation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption volontaire de grossesse. Il est vrai que celle-ci n'a pu être adoptée que grâce à quelques dizaines de voix de parlementaires de culture catholique qui ne siégeaient pas dans les partis sociaux chrétiens et qui ont pris à cet égard quelque distance par rapport aux déclarations des évêques.

Cet épisode montre, à tout le moins, qu'au-delà d'un grand nombre de domaines où les opinions se rejoignent, les conceptions de l'Église et celles de la très grande majorité des francs-maçons sur la manière d'accéder à la « perfection de l'homme » sont loin d'être convergentes. Hervé Hasquin pense que « le véritable dialogue ne peut s'opérer entre individus qu'à la condition qu'ils portent en eux la capacité de transgresser ». Il y a des transgressions qui font progresser l'histoire et d'autres qui font perdre leur identité à ceux qui les commettent. Entre les deux, le discernement n'est pas nécessairement simple !

PRIÈRE

L'Entreprise & l'Homme est édité par l'Association Chrétienne des Dirigeants et Cadres,a.s.b.l.
E-mail : a.d.i.c@skynet.be
Site internet : www.adic.be

**RÉDACTION**
Rédacteurs en chef : Brigitte DE WOLF-CAMBIER et Geo REGNIER
Reportages : Brigitte DE WOLF-CAMBIER, Anne MIKOLAJCZAK, Marianne VANHECKE, Jacques ZEEGERS

**COMITÉ DE RÉDACTION**
Xavier DELEVAL, Brigitte DE WOLF-CAMBIER, Paul MALVAUX sj, Anne MIKOLAJCZAK, Geo REGNIER, Marianne VANHECKE, Marc VAN OSSEL, et Jacques ZEEGERS

**ADMINISTRATION**
Chantal MODERA

**CORRESPONDANCE**
Exclusivement à
ADIC - L'Entreprise & L'Homme
Avenue Konrad Adenauer, 8
B-1200 Bruxelles
Tél : 02 771 47 31
Fax : 02 772 46 33
E-mail : a.d.i.c@skynet.be

**PUBLICITÉ**
MEDIAL-M
Alain Mathieu
Rue du Prieuré, 32
B-1360 Malèves-Sainte-Marie
Tél : 010 88 94 48
Fax : 010 88 03 18
E-mail : medial@swing.be

**ABONNEMENTS**
Belgique : 40,00 €
Europe : 60,00 €
Outre-mer : 110,00 €
Le numéro : 10,00 €
Á verser au compte n° 310-0157233-82 de « L'Entreprise & L'Homme »

**GRAPHISME**
TARIATEX sprl
Rue du Bassinia, 13
B-1348 Louvain-la-Neuve
Tél : 010 45 51 13
Fax : 010 45 50 71
www.tariatex.be

**IMPRIMERIE**
Nouvelles Imprimeries Havaux
Rue A. Levêque, 37c - B. P. 158
B-1400 Nivelles
Tél : 067 41 19 30
Fax : 067 21 75 08
E-mail : benoit.lhost@imprimeriehavaux.be

**ÉDITEUR RESPONSABLE**
Xavier DELEVAL, Président de l'ADIC,
Avenue Konrad Adenauer, 8
B-1200 Bruxelles
© Tous droits réservés, ADIC 2010, Bruxelles.

**COUVERTURE**
istock

cim contrôle 2010

Les articles, opinions, dessins et photos publiés dans cette revue le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

## Toi qui es feu

*Toi qui es feu, Seigneur,*
*de ce feu de la nuit pascale*
*qui flambe sur les parvis ;*
*de ce feu qui consume nos tristesses,*
*nos lassitudes et nos regrets*
*pour nous faire brûler d'un amour neuf,*
*fais flamber en nous ton esprit de foi,*
*la flamme de joie et de charité.*

*Toi qui es l'eau vive, Seigneur,*
*de cette eau bénie*
*qui coule sur le front des baptisés ;*
*de cette eau qui fait renaître chacun à la vie*
*et renouvelle nos cœurs,*
*notre ardeur à te suivre,*
*fais jaillir en nous ton Esprit de fécondité,*
*car tu es source de toute Création.*

*Toi qui es lumière, Seigneur,*
*de cette lumière des cierges*
*de la veillée pascale ;*
*de cette lumière qui réchauffe*
*nos cœurs fermés et endurcis,*
*qui illumine la nuit de nos souffrances*
*pour allumer l'espoir au creux de notre être,*
*éclaire-nous de ton Esprit de conseil,*
*de force et de consolation.*

*Oui, Seigneur,*
*en cette nuit de Pâques,*
*donne-nous de croire en la Résurrection.*

**Elisabeth Marshall**

➔ **Jeudi 24 mai 2012**

### « Ras le bol ou Paraboles »

**Jean Mossoux présentera son livre, en dialogue avec des lecteurs**

Salle UOPC Auderghem

**Informations : www.adic.be**

Thème du prochain numéro :

**Les banquiers : tous coupables ?**

*Un Belge sur sept est pauvre.*

*Comme cette maman qui élève seule ses deux enfants, sans autres ressources que celles de son emploi de caissière à mi-temps et ses allocations.*

*Vous pensez peut être que vous ne pouvez rien y changer?*
*Vous vous trompez ...*

# Contre la pauvreté, 5 euros par mois, ça aide déjà !

A ceux qui sont nés pauvres, issus de milieux défavorisés, s'ajoutent désormais beaucoup de ménages modestes (mamans seules, petits pensionnés, travailleurs précarisés...) qui étant donné l'explosion des loyers et l'augmentation du coût de la vie, basculent dans la pauvreté. Une pauvreté source d'humiliation, d'injustice et de profonde détresse.

Bien sûr, les temps sont durs pour tout le monde et on ne peut pas prendre le poids du monde sur ses épaules. Mais savez-vous qu'un ordre permanent de 5 euros seulement par mois à la Société de Saint-Vincent de Paul constitue déjà une aide précieuse? Notre objectif est d'offrir aux personnes démunies une aide matérielle, mais aussi de les accompagner, de les encourager. Nous voulons leur donner l'occasion de reprendre pied, de retrouver leur dignité et leur autonomie. Pour cela, nous avons besoin de votre soutien, de votre engagement: votre générosité peut réellement aider à changer le cours d'une vie, l'avenir d'une famille.

***BE28 7327 3373 4020***

## Société de Saint-Vincent de Paul

**Organisation catholique de laïcs au service des démunis**

**www.vincentdepaul.be**

**Tout don de 40 euros ou plus par an donne droit à une attestation fiscale.*
*Société de St-Vincent de Paul – Conseil National • 179 rue de la Vignette – 1160 Bruxelles*
*compte BE 7327 3373 4020*

# The pulse of progress.

## La nouvelle Audi A4 Avant. L'innovation Audi connectée à la technologie.

Désormais, pour votre voiture de société, deux paramètres décisifs sont à prendre en compte : le prix catalogue, et le rejet de $CO_2$.
Chez Audi, nous n'avons pas attendu le changement de législation pour vous proposer des moteurs TDI et FSI efficients. Découvrez ces prix compétitifs sur le marché prémium sur www.audi.be.

Informations environnementales (AR 19/03/04): www.audi.be
Modèle présenté avec options et accessoires.

D'leteren Donnons priorité à la sécurité.

4,3 - 7,0 L/100 KM • 112 - 159 G $CO_2$/KM.

Audi Fleet